



CEC
CCA
CCE

Plan Opérationnel pour 2021 Annexe I



Annexe I: Descriptions des projets coopératifs

Transformation du recyclage et de la gestion des déchets solides en Amérique du Nord	2
Renforcement de la mise en œuvre et application efficace de la CITES à l'égard du bois en Amérique du Nord	14
Conservation des prairies et des oiseaux migrateurs.....	23
Réduction des déchets marins	31
Solutions naturelles pour lutter contre les inondations dans les villes côtières	39
Initiative CET : « Méthodes de gestion de l'eau douce des collectivités autochtones en Amérique du Nord »	48

Transformation du recyclage et de la gestion des déchets solides en Amérique du Nord

- 1. Durée du projet :** de novembre 2021 à octobre 2025 (48 mois)
- 2. Budget : 1 530 000 \$ CA**
 - Phase I (1^{re} et 2^e années – objectif 1) : 745 000 \$ CA
 - Phase II (3^e et 4^e années – objectif 2) : 785 000 \$ CA
- 3. Bref exposé des questions, des besoins et des lacunes en relation avec le thème du projet; objectifs et activités à cet égard; résultats escomptés, avantages et bénéficiaires :**

La Banque mondiale estime que la production de déchets solides municipaux a atteint quelque deux milliards de tonnes en 2016, et que le Canada, le Mexique et les États-Unis en produisent entre 0,4 et 1,5 kg de plus par habitant que la moyenne mondiale¹. C'est en Amérique du Nord que l'on consomme le plus de plastique et de papier par habitant sur la planète, soit 21 % de la consommation totale de plastique² et quatre fois la moyenne mondiale de consommation de papier par habitant³.

Toujours selon la Banque mondiale, tandis que les déchets sont généralement gérés dans le respect de l'environnement en Amérique du Nord, leur mauvaise gestion à l'échelle mondiale cause la pollution des océans et l'engorgement des égouts, ce qui provoque des inondations, des maladies transmissibles et des problèmes respiratoires de plus en plus nombreux. De plus, selon des données recueillies en 2016, ces déchets émettent 1,6 milliard de tonnes de dioxyde de carbone (CO₂).

La réduction des déchets et la fermeture des circuits de matières vont permettre de minimiser les répercussions environnementales dans l'ensemble de la chaîne de valeur des ressources et des produits, tout en offrant d'énormes débouchés sur le plan économique. On estime que les stratégies économiques circulaires (qui comprennent diverses options de récupération) pourraient favoriser une croissance économique d'une valeur de 4,5 billions de dollars sur la planète⁴. Le *World Business Council for Sustainable*

¹ Kaza, Silpa, Lisa C. Yao, Perinaz Bhada-Tata et Frank Van Woerden (2018). « [What a Waste 2.0: A Global Snapshot of Solid Waste Management to 2050](#) », Urban Development, Washington, D.C., Banque mondiale, permis n° CC BY 3.0 IGO.

² Heller, M., M. Mazon et G. Keoleian (2020). « [Plastics in the US: toward a material flow characterization of production, markets and end of life](#) », *Environmental Research Letters*, 15(9), 94034–.

³ Mandy Haggith, Susan Kinsella, Sergio Baffoni, Patrick Anderson, Jim Ford, Rune Leithe, Emmanuelle Neyroumande, Neva Murtha et Bas Tinhout (2018). « [The State of the Global Paper Industry. Shifting Seas: New Challenges and Opportunities for Forests, People and the Climate](#) », Environmental Paper Network.

⁴ Accenture (2018), consulté à l'adresse <<https://newsroom.accenture.com/news/the-circular-economy-could-unlock-4-5-trillion-of-economic-growth-finds-new-book-by-accenture.htm>>.

Development (WBCSD, Conseil mondial des entreprises pour un développement durable) estime que le marché mondial de la bioéconomie pourrait valoir jusqu'à 7,7 billions de dollars américains d'ici 2030, ce qui offrirait d'énormes possibilités en matière de solutions circulaires.

La transition à une économie circulaire et une intensification de la récupération des matières vont également permettre d'atténuer les changements climatiques. L'ampleur des émissions de gaz à effet de serre (GES) évitées grâce à la circularité des matières dépendra largement du type de ces matières et des circonstances locales favorisant la compensation énergétique. Par exemple, l'*Environmental Protection Agency* (EPA, Agence de protection de l'environnement) des États-Unis estime que le recyclage de divers produits de papier pourrait entraîner une réduction de 2,64 à 3,59 millions de tonnes d'équivalent en CO₂ (Mt éq. CO₂) par tonne courte de papier⁵, et une étude menée par l'industrie canadienne du plastique estime qu'en détournant 90 % des déchets en plastique actuellement expédiés vers des sites d'enfouissement, on pourrait obtenir une réduction de 1,8 Mt éq CO₂ d'ici 2030⁶. Le présent projet a pour but d'accélérer la mise en place de l'économie circulaire et des pratiques de gestion durable des matières, car elle s'avère nécessaire pour transformer le recyclage et la gestion des déchets solides en Amérique du Nord, mais aussi pour y apporter des avantages économiques et environnementaux. On y parviendra en menant des études marquantes destinées à mieux cerner les possibilités dans le secteur du recyclage et sur les marchés des matières secondaires en Amérique du Nord, de distinguer de nouvelles matières et technologies, et de favoriser la collaboration et l'échange de connaissances entre les intervenants grâce à des activités de réseautage. En s'appuyant sur ces études et sur les observations des intervenants, le projet comprendra des activités pilotes visant à déterminer s'il est possible d'adopter des technologies ou des pratiques novatrices à grande échelle en Amérique du Nord.

Le projet vise les objectifs suivants : examiner les lacunes en matière d'information; faciliter l'élaboration de politiques au Canada, au Mexique et aux États-Unis; déterminer les domaines dans lesquels on peut adopter des politiques cohérentes; promouvoir la circularité et les pratiques de gestion durable des matières. Il aidera les pays membres de la CCE à promouvoir l'économie circulaire et les méthodes de gestion durable des matières afin de favoriser l'écoconception et d'augmenter ainsi le taux de réutilisation, de récupération et de recyclage des produits et des matières en Amérique du Nord. La transition à des approches de l'économie circulaire qui sont réparatrices ou régénératives par nature vise à prévenir et à éliminer les déchets grâce à une conception améliorée des matières, des produits et des systèmes (y compris les modèles d'affaires), ce qui permettra aux ressources utilisées dans le cadre de ces processus et activités de conserver leur valeur maximale le plus longtemps possible.

⁵ EPA (2016). Waste Reduction Model, Documentation for Greenhouse Gas Emission and Energy Factors Used, à l'adresse https://www.epa.gov/sites/production/files/2016-03/documents/warm_v14_containers_packaging_non-durable_goods_materials.pdf.

⁶ Gouvernement du Canada (2019). « [Étude économique sur l'industrie, les marchés et les déchets du plastique au Canada](#) ».

4. Cocher les priorités du Plan stratégique pour 2021 à 2025 auxquelles donne suite le projet :

- La propreté de l'air, du sol et de l'eau
- La prévention et la réduction de la pollution dans le milieu marin
- L'économie circulaire et la gestion durable des matières
- Les espèces et les écosystèmes communs
- Des économies et des collectivités résilientes
- L'application efficace des lois de l'environnement

5. Indiquer de quelle manière la mise en œuvre du projet s'appuie sur des approches générales et stratégiques (c.-à-d. des solutions novatrices et efficaces et/ou l'inclusivité et la diversité en matière de mobilisation des intervenants et de participation du public [y compris les effets et les possibilités relativement au genre et à la diversité ainsi qu'aux jeunes]) :

Les activités proposées valoriseront et accéléreront la gestion durable des matières, et faciliteront l'établissement d'une économie circulaire en Amérique du Nord : en appuyant l'acquisition de connaissances fondamentales; en stimulant la collaboration entre l'industrie, le milieu universitaire, les gouvernements et d'autres intervenants pertinents; en intensifiant la communication d'information au public. Le projet permettra aux entrepreneurs (dont les jeunes) du secteur du recyclage et de la récupération d'établir des pratiques de gestion durable des matières et d'adapter les nouvelles technologies à la gestion des déchets et à la récupération des matières.

6. Expliquer comment le projet peut avoir une plus importante incidence grâce à la coopération trinationale :

On peut accélérer la mise en place d'une économie circulaire et de pratiques de gestion durable des matières, qui sont indispensables à la transformation de la gestion du recyclage et des déchets solides en Amérique du Nord, en établissant un processus d'échanges et de discussions entre les trois pays. Les études marquantes portant sur les possibilités dans le secteur nord-américain du recyclage offriront une vue d'ensemble de l'offre et de la demande de matières secondaires et des ouvertures sur le plan de l'innovation, compte tenu de la nature intégrée des principales chaînes de valeur sur le continent. S'ils collaborent à la collecte de renseignements sur le recyclage et la gestion des déchets, et organisent une tribune d'échanges directs avec les intervenants, les trois pays pourront percevoir les obstacles éventuels ainsi que les possibilités d'appuyer ce secteur et de réaliser des progrès. Les résultats de la phase d'essais pilotes mettront en lumière les différentes méthodes et technologies qui pourraient s'appliquer aux trois pays. Dans le cadre de ce projet, ils renforceront par ailleurs leurs réseaux de gestion des déchets, diffuseront de l'information pertinente dans les trois langues officielles de la CCE et promouvront d'autres activités axées sur l'économie circulaire.

7. Décrire de quelle façon le projet complémente d'autres travaux menés à l'échelle nationale ou internationale, ou évite les chevauchements avec de tels travaux :

Le projet s'appuiera sur les études menées relativement à la récupération des matières par le Canada et les États-Unis, et comprendra une étude exploratoire ciblée des infrastructures de recyclage au Mexique. Des études marquantes ouvriront la porte à des possibilités d'expansion de ce secteur, et la participation de nombreux intervenants à ce processus (et plus précisément aux essais pilotes) est essentielle à l'amélioration éventuelle des méthodes de gestion des déchets en Amérique du Nord.

8. Indiquer de quelle manière le projet mobilise les spécialistes des connaissances écologiques traditionnelles (CET) ou les communautés tribales, autochtones ou des Premières Nations, le cas échéant :

Dans la mesure du possible, le projet tiendra compte des possibilités que l'économie circulaire et la gestion durable des matières offrent aux communautés autochtones.

9. Décrire la manière dont le projet mobilise de nouveaux publics ou partenaires, le cas échéant :

Le projet offrira aux intervenants des chaînes de valeur nord-américaines (notamment les propriétaires de marque, les producteurs, les recycleurs et les municipalités) la possibilité d'échanger de l'information, de cerner les obstacles à la récupération des matières et de déterminer les possibilités d'expansion des marchés de matières secondaires en Amérique du Nord. Dans ce contexte, le projet donnera lieu à des discussions et à des échanges, ainsi qu'à la mise sur pied de projets pilotes et à la conclusion de partenariats entre l'industrie, le milieu universitaire, des organismes gouvernementaux et des organisations non gouvernementales (ONG).

10. Énumérer les organismes ou les organisations partenaires qui participent à la mise en œuvre du projet, ainsi que d'autres organisations qui pourraient y participer ou en tirer parti, notamment au moyen d'efforts de diffusion, de collaborations ou de partenariats (p. ex. des organismes fédéraux ou d'autres ordres de gouvernement, le milieu universitaire, des organisations non gouvernementales [ONG], le secteur privé, la société civile et les jeunes) :

Principaux organismes ou organisations	Pays
Ressources naturelles Canada (RNCan)	Canada
Environnement et Changement climatique Canada (ECCC)	Canada
Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC)	Canada
Innovation, Sciences et Développement économique Canada (ISDE)	Canada
<i>Environmental Protection Agency</i> (EPA, Agence de protection de l'environnement)	États-Unis
<i>Department of State</i> (département d'État)	États-Unis
<i>Department of Energy ReMade Institute</i> (ReMade Institute du ministère de l'Énergie)	États-Unis

<i>Secretaría del Medio Ambiente y Recursos Naturales</i> (Semarnat, ministère de l'Environnement et des Ressources naturelles)	Mexique
<i>Instituto Nacional de Ecología y Cambio Climático</i> (INECC, Institut national de l'écologie et des changements climatiques)	Mexique
<i>Procuraduría Federal de Protección al Ambiente</i> (Profepa, Bureau du procureur fédéral chargé de la protection de l'environnement)	Mexique

Organisations spécialisées et partenaires de réseautage potentiels	Pays
FPInnovations, chercheurs gouvernementaux et universitaires (p. ex., l'UBC Bioproducts Institute et l'Institut pour l'IntelliProspérité)	Canada
Des agences régionales de recyclage	Canada
Le Pacte canadien sur les plastiques et BioDesign	Canada
PIP360 et le <i>Canadian Product Stewardship Council</i> (Conseil sur l'intendance des produits canadiens)	Canada
Le National Zero Waste Council	Canada
Circular Economy Leadership Canada	Canada
Le Pembina Institute	Canada
Le Fonds mondial pour la nature	Canada
D'autres intervenants adoptant diverses pratiques, p. ex., les villes où l'on fait payer les sacs en plastique et où les bouteilles sont consignées.	Canada
Des chercheurs gouvernementaux et universitaires (p. ex., du <i>Center for Bioplastics and Biocomposites</i> et du <i>Golisano Institute for Sustainability</i>), l'Ellen MacArthur Foundation, le laboratoire de recherche SMM de l'University of Florida et l'University of Georgia.	États-Unis
L'US Plastics Pact, l' <i>Association of Plastic Recyclers</i> (Association des recycleurs de plastique)	États-Unis
La <i>Sustainable Packaging Coalition</i> (Coalition pour des emballages durables)	États-Unis
<i>The Recycling Partnership</i> (Le Partenariat pour le recyclage)	États-Unis
Closed Loop	États-Unis
L' <i>Institute of Scrap Recycling Industries</i> (ISRI, Institut des industries de recyclage de la ferraille)	États-Unis
Keep America Beautiful	États-Unis
La <i>Plastics Industry Association</i> (Association des industriels du plastique)	États-Unis
L' <i>Alliance to End Plastic Waste</i> (Alliance pour l'élimination des déchets en plastique)	États-Unis

Circulate Capital	États-Unis
Le <i>Center for Biological Diversity</i> (Centre pour la biodiversité)	États-Unis
Greenpeace	États-Unis
Surfrider	États-Unis
Beyond Plastics	États-Unis
Le <i>Natural Resources Defense Council</i> (Centre pour la défense des ressources naturelles)	États-Unis
D'autres intervenants adoptant diverses pratiques, p. ex., les villes où l'on fait payer les sacs en plastique et où les bouteilles sont consignées.	États-Unis
Des chercheurs gouvernementaux et universitaires (p. ex., d'instituts de recherche sur les bioplastiques de l'Universidad del Valle de Atemajac et de l'Universidad de Guadalajara), l'Universidad Nacional Autónoma de México, l'Instituto Politécnico Nacional et l'Instituto Tecnológico de Estudios Superiores de Monterrey.	Mexique
L' <i>Asociación Mexicana de Envase y Embalaje</i> (Association mexicaine du conditionnement et de l'emballage)	Mexique
L' <i>Asociación Nacional de Industrias del Plástico A.C.</i> (Association nationale des industries du plastique)	Mexique
ECOCE A.C.	Mexique
PetStar	Mexique
Le <i>Proyecto Fronterizo de Educación Ambiental</i> (Projet frontalier d'éducation environnementale)	Mexique
La <i>Federación Nacional de Municipios de México</i> (Fédération nationale des municipalités)	Mexique
Le <i>Red Queretana de Manejo de Residuos A.C.</i> (Réseau Queretana de gestion des déchets)	Mexique
L' <i>Instituto Nacional de Recicladores A.C.</i> (Institut national du recyclage)	Mexique
D'autres intervenants adoptant diverses pratiques, p. ex., les villes où l'on fait payer les sacs en plastique et où les bouteilles sont consignées.	Mexique

11. Dans le tableau ci-dessous, énoncer le ou les objectifs du projet et indiquer les activités et les sous-tâches prévues pour les atteindre, les réalisations connexes, les résultats escomptés et la manière dont ils seront mesurés (évaluation du rendement), les bases de référence (si elles sont connues), les cibles à atteindre d’ici la fin du projet, l’échéancier et le budget :

PHASE I : 1^{RE} ET 2^E ANNÉES (OBJECTIF 1)

OBJECTIF 1	Accélérer la mise en place de l’économie circulaire et des pratiques de gestion durable des matières qui est indispensable en vue de transformer le recyclage et la gestion des déchets solides en Amérique du Nord.
Activité 1 Budget : 580 000 \$ CA	Études marquantes
Réalisation(s)	<p>Trois études clés portant sur divers secteurs, par exemple le plastique, les bioplastiques et le papier :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Évaluation de l’état actuel des infrastructures de recyclage à l’échelle de l’Amérique du Nord. Cette étude s’appuiera sur celles déjà menées aux États-Unis et au Canada, et sur l’évaluation de l’état actuel des infrastructures de recyclage au Mexique. • Évaluation des possibilités d’amélioration des marchés et du commerce de matières secondaires, ainsi que des obstacles à cette amélioration. • Évaluation des méthodes de conception et des pratiques exemplaires en ce qui concerne les nouvelles technologies et les matières durables, et exemples de mise en pratique des principes de l’économie circulaire. <p>Ces études marquantes serviront de point de départ au choix et à l’élaboration des projets pilotes de la phase II; elles pourraient donner lieu à la conception d’outils et de ressources permettant de soutenir les activités des intervenants, par exemple : des catalogues de concepts d’emballage innovateurs ou d’autres technologies novatrices; des rapports sur les pratiques exemplaires et les études de cas; des guides pratiques destinés à l’industrie.</p>
Résultats escomptés, évaluation du rendement	Ces études permettront d’acquérir des connaissances fondamentales qui faciliteront l’établissement de politiques destinées à régir la transformation des méthodes de gestion des matières en Amérique du Nord, notamment en multipliant éventuellement les débouchés à l’échelle de cette industrie.

	<p>Elles iront au-delà des études déjà menées sur les infrastructures de recyclage et de récupération aux États-Unis et au Canada, pour inclure une étude exploratoire ciblée des infrastructures de recyclage au Mexique axée sur les matières durables. Ces études évalueront en outre les possibilités et les obstacles perçus sur les marchés secondaires dans toute l'Amérique du Nord, et examineront les nouvelles technologies de récupération et de recyclage des matières et de conception des produits (p. ex., en ce qui concerne le tri ou la sélection des matières).</p> <p>Chaque étude recommandera aux intervenants des mesures clés (et éventuellement les outils et ressources connexes) destinées à intensifier le développement de l'économie circulaire en Amérique du Nord. Ces recommandations pourraient porter sur les éléments suivants : la collecte de données sur le recyclage; le cadre réglementaire harmonisé applicable à la gestion durable des matières; la clarification de l'étiquetage aux fins de recyclage ou de compostage; les améliorations apportées sur les marchés secondaires; les investissements ciblés dans les infrastructures de gestion des déchets solides post-consommation; la normalisation du recyclage; l'information des consommateurs; la multiplication du nombre d'emballages biodégradables et compostables.</p>	
Base de référence (situation actuelle), si elle est connue	Études menées sur les infrastructures de recyclage au Canada et aux États-Unis, et études de base sur la gestion des déchets au Mexique.	
Cible (d'ici la fin du projet)	Réalisation d'études marquantes et mobilisation des intervenants.	
Sous-tâche 1.1	Mener des études portant sur les marchés du recyclage et de la récupération, la conception de produits innovateurs et d'emballages durables déjà en cours, et les nouvelles technologies de recyclage et de récupération des matières.	Quand : 1 ^{re} et 2 ^e années
Sous-tâche 1.2	Parachever le rapport sur les résultats des études et les étapes suivantes.	Quand : 1 ^{re} et 2 ^e années
Activité 2 Budget : 165 000 \$ CA	Mobilisation des intervenants : établir un programme de travail visant à choisir les intervenants pertinents et les partenaires intéressés, et promouvoir leur participation aux travaux collaboratifs consacrés aux sujets visés par ces études.	
Réalisation(s)	Groupe d'intervenants mobilisés comptant deux volets :	

	<ul style="list-style-type: none"> - Les intervenants agiront comme un « groupe de spécialistes » contribuant à la préparation des études marquantes, qui aura pour objectif premier de déterminer les domaines prioritaires et leur portée, ainsi que le mode d'élaboration des études. - Une série d'activités de réseautage, qui permettront d'offrir et de solliciter des rétroactions à propos des conclusions des études marquantes, mais aussi de formuler des recommandations sur la portée des projets pilotes ainsi que sur les ressources et outils destinés à soutenir les futures activités des intervenants. 	
Résultats escomptés, évaluation du rendement	Grâce aux activités de réseautage, la CCE analysera les études marquantes, constituera des groupes de travail qui détermineront les prochaines étapes et recevra des rétroactions.	
Base de référence (situation actuelle), si elle est connue		
Cible (d'ici la fin du projet)	Favoriser la diffusion des connaissances, une plus grande collaboration et un financement adapté à la transformation avec les intervenants appropriés en Amérique du Nord (p. ex., l'industrie, les investisseurs, le milieu universitaire, les gouvernements et les ONG), et faciliter les activités de réseautage et la tenue d'événements connexes.	
Sous-tâche 2.1	Planifier et mettre en œuvre un programme de travail pour le groupe de spécialistes formés d'intervenants.	Quand : 1 ^{re} et 2 ^e années
Sous-tâche 2.2	Planifier et mettre en œuvre un programme de travail portant sur la mobilisation des intervenants, comprenant l'organisation d'activités de réseautage qui leur permettront d'offrir et de solliciter des rétroactions à propos des conclusions des études marquantes, mais aussi de formuler des recommandations sur la portée des projets pilotes et d'appuyer les décisions relatives aux prochaines étapes, par exemple en participant volontairement aux projets pilotes.	Quand : 1 ^{re} et 2 ^e années

PHASE II : 3^E ET 4^E ANNÉES (OBJECTIF 2)

<p>OBJECTIF 2</p>	<p>Mettre à l’essai les possibilités et les technologies relevées dans le cadre des études marquantes afin de mieux comprendre l’état de l’industrie nord-américaine du recyclage et les possibilités qu’elle offre, tout en favorisant la collaboration des intervenants grâce à des activités de réseautage.</p>
<p>Activité 3 Budget : 460 000 \$ CA</p>	<p>Procéder aux essais pilotes</p>
<p>Réalisation(s)</p>	<p>À partir des conclusions des études marquantes, conception de projets pilotes grâce à la collaboration entre l’industrie, le milieu universitaire, les gouvernements et la société civile à propos des enjeux liés à l’économie circulaire et des stratégies de gestion durable des matières, mais aussi avec l’appui des divers intervenants.</p> <p>Un rapport présentant une compilation appropriée des résultats des projets pilotes, et illustrant les recommandations à évaluer lors de la conférence finale sur le projet.</p>
<p>Résultats escomptés, évaluation du rendement</p>	<p>Amélioration des méthodes de gestion des matières en Amérique du Nord, par exemple en matière de financement, de conception des produits et des éléments facilitant le commerce transfrontalier des matières récupérées.</p> <p>Projets pilotes démontrant la faisabilité et le degré d’incidence des technologies ou des pratiques à l’échelle de toute l’Amérique du Nord si on les adopte.</p> <p>Recommandations axées sur de futures activités d’innovation, de recherche et de développement.</p>
<p>Base de référence (situation actuelle), si elle est connue</p>	
<p>Cible (d’ici la fin du projet)</p>	<p><u>Domaines d’étude éventuels pour les projets pilotes :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Analyse des méthodes circulaires de conception des matières visant à éliminer les déchets, à maximiser la récupération des matières et à améliorer les pratiques d’économie circulaire. • Amélioration de la conception des emballages durables actuellement sur le marché, intégration de la biodégradabilité et de la compostabilité aux produits nouvellement conçus, avec la prise en compte d’éventuels compromis.

	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration des infrastructures de tri afin d'améliorer le recyclage et de réduire la contamination des chaînes de recyclage. • Évaluation de l'accessibilité des matières premières à recycler, grâce à une meilleure intégration aux chaînes d'approvisionnement existantes, ce qui comprend les marchés des matières secondaires et les installations de recyclage et de compostage. 	
Sous-tâche 3.1	Analyser les conclusions des études marquantes et intégrer les commentaires des intervenants formulés dans le cadre de certains projets pilotes.	Quand : 3 ^e et 4 ^e années
Sous-tâche 3.2	Mener les projets pilotes.	Quand : 3 ^e et 4 ^e années
Sous-tâche 3.3	Parachever le rapport présentant les résultats des projets pilotes.	Quand : 3 ^e et 4 ^e années
Activité 4 Budget : 325 000 \$ CA	Organiser une série d'activités de réseautage et une conférence finale sur le projet.	
Réalisation(s)	Série d'activités de réseautage et conférence finale sur le projet.	
Résultats escomptés, évaluation du rendement	La série d'activités de réseautage offre une tribune de discussion et permettra de réaliser des progrès et de mieux sensibiliser les intervenants aux rapports et aux projets pilotes de la CCE. Elle les mobilisera davantage pour diffuser les conclusions de ces projets et les mesures de suivi. L'activité finale devrait permettre d'évaluer les progrès réalisés et de recommander les prochaines étapes, et ce, en vue de valoriser et d'accélérer la transition à l'économie circulaire en Amérique du Nord.	
Base de référence (situation actuelle), si elle est connue		
Cible (d'ici la fin du projet)	La série d'activités de réseautage a permis le transfert et l'échange de connaissances, ainsi que la coopération entre les partenaires du projet et les intervenants.	
Sous-tâche 4.1	Organisation et coordination de la série d'activités de réseautage.	Quand : 3 ^e et 4 ^e années

Sous-tâche 4.2	Organisation et coordination de la conférence finale sur le projet.	Quand : 4^e année
-----------------------	---	------------------------------------

9. Décrire les effets prévus à la suite du projet :

Effets prévus (échéance : mois et année)	Évaluation du rendement en fonction des critères SMART
D'ici septembre 2023, on évaluera les nouvelles technologies et les nouveaux modes de conception durable des matières et des activités actuelles de mise en application des principes de l'économie circulaire.	- Les Parties et les intervenants connaîtront mieux les nouvelles technologies et ce qui se faisait auparavant sur le continent.
D'ici septembre 2023, on renforcera le réseau d'intervenants responsables du recyclage, de la réutilisation, de la conception des matières et du volet économique.	- Le réseau regroupant tous les secteurs (les gouvernements, le milieu universitaire, les ONG et l'industrie) aura déterminé les activités potentielles.
D'ici septembre 2025, les projets pilotes auront été mis en œuvre.	- Le projet pilote servira de modèle dans chaque pays en vue de mettre en œuvre de nouveaux projets.
D'ici septembre 2025, on aura communiqué les résultats aux intervenants et au grand public.	- La diffusion des résultats facilitera l'échange de connaissances.

Renforcement de la mise en œuvre et application efficace de la CITES à l'égard du bois en Amérique du Nord

1. **Durée du projet :** de novembre 2021 à octobre 2023 (24 mois)
2. **Budget :** 535 000 \$ CA
3. **Bref exposé des questions, des besoins et des lacunes en relation avec le thème du projet; objectifs et activités à cet égard; résultats escomptés, avantages et bénéficiaires :**

La *Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction* (CITES) prévoit des mécanismes cruciaux pour veiller à ce que le commerce international d'animaux et de plantes sauvages s'effectue d'une manière réglementée qui ne menace pas la survie des espèces. L'annexe II de la CITES dresse une liste des espèces qui ne sont pas nécessairement menacées d'extinction, mais dont le commerce de leurs spécimens doit être réglementé pour éviter qu'elles ne deviennent en voie de disparition. Cette annexe compte également des « espèces analogues », dont la morphologie ressemble beaucoup à celle d'espèces inscrites aux fins de conservation. La Commission de coopération environnementale (CCE) peut contribuer à réduire le commerce illégal d'essences de bois inscrites à l'annexe II de la CITES en Amérique du Nord en réunissant des autorités des domaines des sciences et de la gestion, des responsables de l'application des lois, des spécialistes de l'identification du bois, des experts judiciaires et d'autres spécialistes compétents, tout en mettant à profit leurs compétences et leurs fonctions afin de répondre à des besoins spécifiques dans le cadre de la réglementation et de l'application de la CITES. Plus précisément, ce projet permettra à la fois d'élaborer de l'information concernant l'application de la CITES qui s'avérera pertinente dans le contexte trinational nord-américain, de renforcer la capacité des responsables de l'application des lois à identifier les essences visées la CITES qui atteignent nos frontières, et d'explorer des méthodes et des systèmes consistant à retracer les essences faisant l'objet d'un commerce, et il appuiera l'évaluation scientifique d'un nouveau code source de la CITES (relatif aux essences de bois). Ces efforts amélioreront la communication et la coordination entre les principaux intervenants tout au long de la mise en œuvre de la CITES en Amérique du Nord, leur procureront des renseignements inestimables pour renforcer l'application de cette convention et aideront à s'attaquer aux causes fondamentales du trafic d'essences de bois.

4. **Cocher les priorités du Plan stratégique pour 2021 à 2025 auxquelles donne suite le projet :**

- La propreté de l'air, du sol et de l'eau
- La prévention et la réduction de la pollution dans le milieu marin
- L'économie circulaire et la gestion durable des matières
- Les espèces et les écosystèmes communs
- Des économies et des collectivités résilientes
- L'application efficace des lois de l'environnement

- 5. Indiquer de quelle manière la mise en œuvre du projet s'appuie sur des approches générales et stratégiques (c.-à-d. des solutions novatrices et efficaces et/ou l'inclusivité et la diversité en matière de mobilisation des intervenants et de participation du public [y compris les effets et les possibilités relativement au genre et à la diversité ainsi qu'aux jeunes]) :**
Ce projet met l'accent sur les essences de bois visées à l'annexe II de la CITES ainsi que sur les espèces analogues qui nécessitent une meilleure surveillance afin de garantir que le commerce international n'ait aucune conséquence négative sur elles. À cette fin, le projet facilitera l'échange d'expertise entre les intervenants compétents, y compris les agents chargés de l'application des lois et les experts judiciaires, au sujet de l'évolution récente et novatrice de solutions en matière d'identification et de traçabilité, notamment les logiciels, les dispositifs et les technologies judiciaires, qui peuvent contribuer à améliorer l'identification et le retraçage des spécimens visés à l'annexe II dans le cadre du commerce international, ainsi que l'application de cette dernière.
- 6. Expliquer comment le projet peut avoir une plus importante incidence grâce à la coopération trinationale :**
La CCE est bien placée pour rassembler des spécialistes et des représentants des gouvernements du Canada, du Mexique et des États-Unis afin de constituer des réseaux, partager de l'expérience, de développer les connaissances concernant la mise en œuvre et l'application de la CITES relativement au commerce de produits du bois provenant d'essences visées par la CITES (p. ex. l'identification des essences), et examiner les similitudes et les différences entre les lois et les règlements nationaux. En s'appuyant sur le projet de la CCE mené en 2017-2018 et intitulé *Commerce durable des espèces prioritaires en Amérique du Nord*, et en mettant à profit les atouts de chaque pays, ce projet permettra d'améliorer la mise en œuvre de la CITES tout en prévenant et en réduisant le commerce illégal de bois en Amérique du Nord.
- 7. Décrire de quelle façon le projet complète d'autres travaux menés à l'échelle nationale ou internationale, ou évite les chevauchements avec de tels travaux :**
Ce projet s'appuie sur des travaux en cours à l'échelle nationale et internationale qui portent sur la légalité forestière et l'exploitation illégale des forêts. Plus précisément, les membres du groupe de travail connexe de la CCE assurent la coordination avec des programmes et des projets complémentaires et, dans bien des cas, y participent directement, notamment ceux de la Commission forestière pour l'Amérique du Nord, du groupe de travail du Comité pour les plantes de la CITES sur l'identification du bois, de l'*Accord Canada-États-Unis-Mexique* (ACEUM) et du World Forest ID (WFID), sans compter le projet de recherche canadien sur l'identification du bois et d'autres efforts concertés. La collaboration entre les divers groupes de travail, projets et programmes assure la complémentarité de nos activités visant à accélérer l'adoption des pratiques exemplaires et à éviter le chevauchement des travaux.
- 8. Indiquer de quelle manière le projet mobilise les spécialistes des connaissances écologiques traditionnelles (CET) ou les communautés tribales, autochtones ou des Premières Nations, le cas échéant :**
Dans le cadre de la mise en œuvre du projet, aucune collaboration soutenue n'est prévue avec les spécialistes des CET ou les communautés tribales, autochtones ou des Premières Nations.

9. Décrire la manière dont le projet mobilise de nouveaux publics ou partenaires, le cas échéant :

Ce projet pourrait donner lieu à des communications et à une collaboration avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), Interpol, la Commission forestière pour l'Amérique du Nord et le *Global Illegal Logging and Associated Trade Program* (Programme mondial de lutte contre l'exploitation illégale des forêts et le commerce qui y est associé).

10. Énumérer les organismes ou les organisations partenaires qui participent à la mise en œuvre du projet, ainsi que d'autres organisations qui pourraient y participer ou en tirer parti, notamment au moyen d'efforts de diffusion, de collaborations ou de partenariats (p. ex. des organismes fédéraux ou d'autres ordres de gouvernement, le milieu universitaire, des organisations non gouvernementales [ONG], le secteur privé, la société civile et les jeunes) :

Principaux organismes ou organisations	Pays
Direction de l'application de la loi sur la faune – Environment et Changement climatique Canada (ECCC)	Canada
Service canadien des forêts (SCF) – Ressources naturelles Canada	Canada
<i>Secretaría del Medio Ambiente y Recursos Naturales</i> (Semarnat, ministère de l'Environnement et des Ressources naturelles)	Mexique
<i>Procuraduría Federal de Protección Al Ambiente</i> (Profepa, Bureau du procureur fédéral chargé de la protection de l'environnement)	Mexique
<i>Comisión Nacional para el Conocimiento y Uso de la Biodiversidad</i> (Conabio, Commission nationale sur la connaissance et l'utilisation de la biodiversité)	Mexique
<i>Agriculture Department</i> (ministère de l'Agriculture) – <i>Forest Service</i> (FS, Service des forêts)	États-Unis
<i>Department of the Interior</i> (ministère de l'Intérieur) – <i>Fish and Wildlife Service</i> (FWS, Service de la pêche et de la faune)	États-Unis

Autres organismes ou intervenants (le cas échéant)	Pays
<i>Agriculture Department</i> (ministère de l'Agriculture) – <i>Animal and Plant Health Inspection Service</i> (APHIS, Service d'inspection sanitaire des animaux et des plantes)	États-Unis
Représentant commercial des États-Unis	États-Unis
<i>State Department</i> (département d'État) – <i>Office of Conservation and Water</i> (Office de la conservation et de l'eau) du <i>Bureau of Oceans and International Environmental and Scientific Affairs</i> (Bureau des océans et des affaires environnementales et scientifiques internationales)	États-Unis
<i>Environmental Protection Agency</i> (Agence de protection de l'environnement)	États-Unis
<i>Department of Homeland Security</i> (ministère de la Sécurité intérieure)	États-Unis
<i>Department of Justice</i> (ministère de la Justice)	États-Unis

<i>Comisión Nacional Forestal</i> (Commission nationale des forêts)	Mexique
<i>Wildlife Conservation Society</i> (Société de conservation de la faune) – M. Adrian Reuter, coordonnateur régional de la <i>Latin America Coordination for Wildlife Trafficking</i> (Coordination de la lutte contre le trafic d'espèces sauvages en Amérique latine)	États-Unis–Mexique
<i>Universidad Nacional Autónoma de México</i> (UNAM, Université nationale autonome du Mexique) – Département de botanique	Mexique
<i>Universidad Autónoma Chapingo</i> (UACH, Université autonome de Chapingo – Laboratoire d'anatomie et d'identification du bois	Mexique
<i>Servicio de Administración Tributaria</i> (SAT, Service d'administration fiscale) – <i>Administración General de Aduanas</i> (AGA, Administration générale des douanes)	Mexique

11. Dans le tableau ci-dessous, énoncer le ou les objectifs du projet et indiquer les activités et les sous-tâches prévues pour les atteindre, les réalisations connexes, les résultats escomptés et la manière dont ils seront mesurés (évaluation du rendement), les bases de référence (si elles sont connues), les cibles à atteindre d'ici la fin du projet, l'échéancier et le budget :

OBJECTIF 1	Renforcer la connaissance des contextes nationaux en vue d'appliquer la CITES en Amérique du Nord, particulièrement le processus de vérification du commerce légal des produits ligneux.
Activité 1 Budget : 55 000 \$ CA	Échanger des informations sur les similitudes et les différences entre les lois, les règlements et les processus nationaux relatifs à la mise en œuvre de la CITES par les agents chargés de l'application des lois, en accordant une attention particulière aux lois et aux règlements énonçant expressément les renseignements à vérifier à l'égard des produits ligneux commercialisés et du processus visant cette vérification, et évaluer ces similitudes et différences. Les résultats de cette activité éclaireront les activités 2 et 3.
Réalisation(s)	Rapport compilant les lois, les règlements et les processus nationaux pertinents pour que les agents chargés de l'application des lois puissent mettre en œuvre la CITES en Amérique du Nord, et faisant valoir les renseignements à vérifier relativement aux produits ligneux commercialisés et au processus visant cette vérification.
Résultats escomptés, évaluation du rendement	Les agents chargés de l'application des lois, les experts judiciaires et d'autres intervenants en Amérique du Nord utiliseront cette information pour faciliter la collaboration et élaborer des programmes de formation à l'intention des agents chargés de l'application des lois (indicateur : nombre de recommandations qui éclairent la formation des agents chargés de l'application des lois [activité 2], et amélioration de l'identification du bois au moyen de preuves [activité 3]).

Base de référence (situation actuelle), si elle est connue	S.O.	
Cible (d'ici la fin du projet)	S.O.	
Sous-tâche 1.1	Mener une enquête et organiser des réunions en ligne pour permettre l'échange et la comparaison de renseignements concernant les lois, les règlements et les processus nationaux relatifs à la mise en œuvre de la CITES par les agents chargés de l'application des lois.	Durant la 1 ^{re} moitié de la 1 ^{re} année
Sous-tâche 1.2	Élaborer un rapport faisant état des constatations, y compris des recommandations concernant les activités 2 et 3 (document interne).	Durant la 1 ^{re} moitié de la 1 ^{re} année
OBJECTIF 2	Accroître les connaissances afin de mieux intercepter aux frontières nord-américaines les produits ligneux suspects provenant d'essences réglementées par la CITES.	
Activité 2 Budget : 205 000 \$ CA	Fournir de la formation, y compris des informations sur les nouveaux outils et l'évaluation des risques, aux agents chargés de l'application des lois afin d'améliorer leur capacité de déterminer si une importation de bois risque fort d'être illégale.	
Réalisation(s)	Formation sur les outils d'identification des produits ligneux suspects provenant d'essences réglementées par la CITES, et sur l'évaluation des risques que leur importation soit illégale.	
Résultats escomptés, évaluation du rendement	Un nombre accru d'agents chargés de l'application des lois peuvent identifier les produits ligneux aux frontières nord-américaines et évaluer les risques que leur importation soit illégale (indicateur : nombre d'agents de première ligne formés dans chaque pays).	
Base de référence (situation actuelle), si elle est connue	S.O.	
Cible (d'ici la fin du projet)	Douze nouveaux agents formés dans chaque pays.	
Sous-tâche 2.1	Élaborer le programme et le matériel en vue de la formation des agents chargés de l'application des lois (dont des outils, dans la mesure du possible), en étroite collaboration avec les responsables de l'application des lois des trois pays, afin de veiller à ce que leurs besoins et leurs intérêts soient pris en considération.	Durant la 2 ^e moitié de la 1 ^{re} année

Sous-tâche 2.2	Organiser et mener des séances de formation, selon un modèle de « formation du formateur ».	Durant la 1 ^{re} moitié de la 2 ^e année
OBJECTIF 3	Former une alliance de laboratoires afin de faciliter la collaboration des trois pays en matière d'identification du bois.	
Activité 3 Budget : 115 000 \$ CA	Former une alliance de laboratoires qui disposent de capacités judiciaires et de recherche pour identifier les produits ligneux, afin d'harmoniser les bases de données, d'échanger des échantillons de référence et de faciliter l'identification précise, rapide et opportune des essences de bois au moyen de preuves.	
Réalisation(s)	Organiser des échanges et des séances de formation avec des laboratoires des trois pays afin d'échanger des échantillons de référence et des données, faciliter l'identification du bois au moyen de preuves et élaborer des procédures opérationnelles normalisées qui s'y rapportent.	
Résultats escomptés, évaluation du rendement	Une alliance de laboratoires des trois pays sera conclue et donnera lieu à des échanges (indicateurs : personnes-ressources dans les laboratoires choisis dans chaque pays, nombre de réunions entre les représentants des laboratoires membres de l'alliance, nombre d'échantillons échangés, et élaboration et application de procédures opérationnelles normalisées afin d'échanger des échantillons et des données).	
Base de référence (situation actuelle), si elle est connue	Il n'existe aucune alliance de ce type à l'heure actuelle, et aucun échange d'expertise ou d'échantillons n'a encore eu lieu en Amérique du Nord.	
Cible (d'ici la fin du projet)	S.O.	
Sous-tâche 3.1	Conclure une alliance entre des laboratoires de sciences judiciaires et de recherche qui effectuent des tests relatifs au bois; chaque pays indiquera tout d'abord l'actuel ou le futur responsable de l'identification du bois pour fins d'application de la CITES, ainsi que les choix optimaux concernant le matériel de laboratoire.	Durant la 1 ^{re} moitié de la 1 ^{re} année
Sous-tâche 3.2	Tenir une réunion rassemblant les scientifiques et les employés représentant les établissements retenus.	1 ^{re} année
Sous-tâche 3.3	Déterminer les essences prioritaires et le nombre d'échantillons validés qui sont nécessaires et disponibles.	1 ^{re} année
Sous-tâche 3.4	Élaborer et mettre en œuvre des méthodes d'échange d'échantillons et d'harmonisation des bases de données de référence pertinentes pour identifier le bois.	1 ^{re} et 2 ^e années

Sous-tâche 3.5	Aider chaque pays à se doter de capacités concernant les taxons prioritaires.	1 ^{re} et 2 ^e années
Sous-tâche 3.6	Tenir une réunion avec les scientifiques des laboratoires membres de l'alliance afin qu'ils puissent à échanger des outils et des méthodes d'identification du bois.	2 ^e année
Sous-tâche 3.7	Tenir des réunions et des séances de formation virtuelles et en personne avec des scientifiques spécialistes de l'identification du bois et des agents chargés de l'application des lois afin qu'ils puissent échanger des échantillons, des données et des connaissances en matière de techniques d'identification du bois.	1 ^{re} et 2 ^e années
Sous-tâche 3.8	Publier une étude de cas (p. ex. une brochure) présentant les résultats de cette activité.	2 ^e année
OBJECTIF 4	Renforcer la capacité de retracer la provenance du bois commercialisé en Amérique du Nord	
Activité 4	Déterminer des méthodes et des processus potentiels, échanger des pratiques exemplaires et formuler des recommandations pour améliorer la capacité de retracer la provenance du bois commercialisé en Amérique du Nord.	
Budget : 90 000 \$ CA		
Réalisation(s)	Établissement d'un rapport sur les pratiques exemplaires et formulation de recommandations visant à renforcer la capacité de retracer la provenance du bois commercialisé en Amérique du Nord.	
Résultats escomptés, évaluation du rendement	Les trois pays utiliseront cette information pour éclairer les décisions visant à améliorer la capacité de retracer la provenance du bois commercialisé (indicateur : nombre de pratiques exemplaires et de recommandations échangées entre les trois pays).	
Base de référence (situation actuelle), si elle est connue	S.O.	
Cible (d'ici la fin du projet)	S.O.	
Sous-tâche 4.1	Constituer un groupe de travail technique comptant notamment des agents chargés de l'application des lois.	1 ^{re} année
Sous-tâche 4.2	Effectuer des recherches et échanger des pratiques exemplaires pour déterminer des méthodes et des processus permettant de retracer les produits ligneux commercialisés.	1 ^{re} année

Sous-tâche 4.3	Établir un rapport et formuler des recommandations visant à renforcer la capacité de retracer la provenance du bois commercialisé en Amérique du Nord.	2 ^e année
OBJECTIF 5	Élaborer des directives sur l'application du code source Y de la CITES et l'émission d'avis de commerce non préjudiciable concernant les essences de bois	
Activité 5 Budget : 70 000 \$ CA	Coordonner les échanges et produire des informations en vue d'accroître les directives destinées aux Parties à la CITES en ce qui concerne la réglementation de la CITES et son application en Amérique du Nord.	
Réalisation(s)	Rapport sur les directives et les outils relatifs au code source Y concernant l'instauration et l'émission d'avis de commerce non préjudiciable (ACNP).	
Résultats escomptés, évaluation du rendement	Les trois pays se serviront de ces informations pour éclairer l'instauration du code source Y de la CITES et l'émission d'ACNP, et les communiqueront aux autres parties à la CITES afin de contribuer à ce que cette convention soit mieux appliquée à l'échelle mondiale.	
Base de référence (situation actuelle), si elle est connue	Il n'existe pas de directives précises concernant le code source Y de la CITES.	
Cible (d'ici la fin du projet)	S.O.	
Sous-tâche 5.1	Organiser et tenir un atelier et procéder à d'autres consultations, au besoin, afin d'élaborer des directives concernant l'instauration du code source Y et l'émission d'ACNP.	1 ^{re} année
Sous-tâche 5.2	Publier un rapport sur les constatations, les directives et les outils concernant l'instauration du code source Y de la CITES et l'émission d'avis de commerce non préjudiciable (ACNP), et ce, en fonction des conclusions de l'atelier.	Durant la 1 ^{re} moitié de la 2 ^e année

12. Décrire les effets prévus à la suite du projet :

Effets prévus (échéance : mois et année)	Évaluation du rendement en fonction des critères SMART
D'ici décembre 2025, un nombre accru d'agents chargés de l'application des lois recevra une formation pour identifier et évaluer les risques d'illégalité que présentent les importations commerciales de produits ligneux aux frontières nord-américaines.	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'agents de première ligne formés dans chaque pays.
D'ici décembre 2025, des échanges continus d'échantillons de référence et de données auront eu lieu entre les laboratoires membres de l'alliance afin de faciliter l'identification du bois au moyen de preuves.	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de réunions rassemblant les représentants des laboratoires membres de l'alliance. - Nombre d'échantillons échangés.
D'ici décembre 2025, les informations qui auront découlé de ce projet se révéleront utiles aux Parties à la CITES et à d'autres intervenants en vue d'éclairer les efforts déployés en matière de mise en œuvre et d'application des lois.	<ul style="list-style-type: none"> - Perception du degré d'utilité des renseignements (selon une enquête).

Conservation des prairies et des oiseaux migrateurs

1. **Durée du projet :** de novembre 2021 à octobre 2024 (36 mois)
2. **Budget :** 435 000 \$ CA
3. **Bref exposé des questions, des besoins et des lacunes en relation avec le thème du projet; objectifs et activités à cet égard; résultats escomptés, avantages et bénéficiaires :**

Les prairies centrales de la région des grandes plaines de l'Amérique du Nord (*Great Plains*) constituent un écosystème commun qui s'étend du sud du Canada au nord du Mexique en traversant les États-Unis. Il s'agit de l'un des écosystèmes qui sont le plus en péril en Amérique du Nord, et où l'on trouve de nombreuses espèces endémiques qui dépendent des pâturages et qui sont en péril, menacées ou en voie de disparition. En outre, les prairies centrales offrent de précieux services écologiques (p. ex. la séquestration du carbone, l'eau et la régulation de l'érosion) et jouent un rôle crucial pour la durabilité de l'agriculture au sein des collectivités et des économies locales.

Dans ce contexte, et parce que l'on cherche à ce que les prairies représentent adéquatement les écosystèmes dans le cadre de la *Campaign for Nature* (Campagne pour la nature dans laquelle chaque pays s'est engagé à protéger jusqu'à 30 % de la planète d'ici 2030 (« 30 x 30 »), les intervenants nord-américains doivent collaborer pour contribuer à la conservation de la nature à l'échelle des écosystèmes.

Fortes de ses travaux antérieurs en matière de conservation des prairies, la CCE est bien placée pour exploiter les efforts en cours, comme la *Central Grasslands Roadmap* (guide cartographique des prairies centrales) et la stratégie de conservation JV8, soit deux partenariats internationaux complémentaires qui réunissent divers partenaires et collectivités cherchant à conserver les prairies et à permettre aux êtres humains et aux espèces sauvages de prospérer. En particulier, le projet permettra de combler trois lacunes reconnues en ce qui a trait à la conservation des prairies centrales. Premièrement, il produira la première étude sur les aspects humains de la conservation des prairies centrales grâce à des mesures de conservation plus efficaces. Il s'agit d'une importante priorité qui se fonde sur les améliorations observées par des spécialistes, à savoir l'acquisition de connaissances biologiques et sociales liées à la conception, la planification et la mise en œuvre d'activités de conservation. Deuxièmement, le projet permettra d'établir un cadre normalisé qui facilitera une surveillance comparative des changements dans les prairies à partir des données recueillies. Enfin, la collaboration axée sur la conservation sera renforcée et élargie grâce à une participation plus inclusive et à des messages destinés aux partenaires sous-représentés et aux nouveaux partenaires.

En conséquence, la CCE appuiera les activités intersectorielles de gestion globale, de restauration et de conservation des prairies centrales au Canada, au Mexique et aux États-Unis en sensibilisant davantage le public à l'importance que revêtent les prairies, en fournissant les connaissances nécessaires à la prise de décisions et en renforçant la collaboration, et ce, grâce à la constitution de réseaux inclusifs et à une planification stratégique.

4. Cocher les priorités du Plan stratégique pour 2021 à 2025 auxquelles donne suite le projet :

- La propreté de l'air, du sol et de l'eau
- La prévention et la réduction de la pollution dans le milieu marin
- L'économie circulaire et la gestion durable des matières
- Les espèces et les écosystèmes communs
- Des économies et des collectivités résilientes
- L'application efficace des lois de l'environnement

5. Indiquer de quelle manière la mise en œuvre du projet s'appuie sur des approches générales et stratégiques (c.-à-d. des solutions novatrices et efficaces et/ou l'inclusivité et la diversité en matière de mobilisation des intervenants et de participation du public [y compris les effets et les possibilités relativement au genre et à la diversité ainsi qu'aux jeunes]) :

Le projet produira des connaissances en sciences sociales que l'on intégrera aux décisions en matière de conservation; il s'agit d'une solution innovatrice et efficace qui s'appuie traditionnellement et essentiellement sur les sciences biologiques. Cette approche a prouvé son efficacité, notamment reconnue par la création de [HDgov](#), une activité réunissant des organismes américains qui est destinée à éclairer les décisions en matière d'environnement en y ajoutant une dimension humaine. De façon plus générale, le projet s'associera aux efforts visant à promouvoir l'application de solutions innovatrices et efficaces (comme l'élevage régénérateur) en faveur de la conservation des écosystèmes, de la protection de la biodiversité, de la séquestration du carbone et de la gestion durable des ressources naturelles. Il mettra également l'accent sur une participation diversifiée et inclusive des intervenants visant à renforcer la collaboration trinationale afin de promouvoir continuellement et d'appliquer la Central Grasslands Roadmap et la stratégie de conservation JV8;. Le projet soutiendra également la participation intentionnelle des personnes traditionnellement sous-représentées dans les processus de conservation des prairies, et favorisera le recours à des communications axées sur l'élargissement de la collaboration à de nouveaux intervenants.

6. Expliquer comment le projet peut avoir une plus importante incidence grâce à la coopération trinationale :

Les prairies centrales de la région des grandes plaines de l'Amérique du Nord constituent un écosystème commun qui s'étend de façon continue du Canada au nord du Mexique en passant par les États-Unis, et offre un habitat à de nombreuses espèces migratoires et un moyen de subsistance à de nombreuses collectivités locales. À titre de système naturel, ces prairies bénéficieront grandement d'une gestion à une échelle appropriée qui tient compte des divers contextes sociaux, économiques et juridiques pouvant avoir une incidence. Le meilleur moyen d'y parvenir repose sur la coopération trinationale, car elle garantira l'échange de connaissances et l'harmonisation des activités de collaboration dans un souci d'efficacité et de complémentarité, et elle donnera des résultats plus tangibles afin de protéger davantage les investissements nationaux dans le domaine de la conservation.

7. Décrire de quelle façon le projet complémente d'autres travaux menés à l'échelle nationale ou internationale, ou évite les chevauchements avec de tels travaux :

Les activités en cours visant à établir une collaboration en matière de conservation des prairies comprennent l'engagement pris par le Comité trilatéral sur la conservation et la gestion des espèces sauvages et des écosystèmes, ainsi que la *JV8 Central Grasslands Initiative* (Initiative JV8 visant les prairies centrales) et son outil, la Central Grasslands Roadmap (CGR), qui proposent une vision et des priorités communes qui se fondent sur des observations de plusieurs secteurs et des trois pays, tout en jetant les bases des mesures de collaboration trinationale. Les participants au projet travailleront directement avec l'équipe responsable de la CGR afin de déterminer s'il est possible de compléter et d'exploiter leurs travaux en s'inspirant des priorités du Comité trilatéral qui doivent être présentées à leur réunion prévue en mai 2021.

8. Indiquer de quelle manière le projet mobilise les spécialistes des connaissances écologiques traditionnelles (CET) ou les communautés tribales, autochtones ou des Premières Nations, le cas échéant :

Le projet comprend des activités visant spécifiquement à mobiliser les communautés autochtones en appliquant une approche inclusive et représentative de conservation à l'égard des prairies.

9. Décrire la manière dont le projet mobilise de nouveaux publics ou partenaires, le cas échéant :

Le projet comprend des activités visant spécifiquement à solliciter la participation volontaire de nouveaux partenaires et de nouveaux publics aux processus de conservation (dont les propriétaires de terres privées et communales au Mexique et les communautés autochtones).

10. Énumérer les organismes ou les organisations partenaires qui participent à la mise en œuvre du projet, ainsi que d'autres organisations qui pourraient y participer ou en tirer parti, notamment au moyen d'efforts de diffusion, de collaborations ou de partenariats (p. ex. des organismes fédéraux ou d'autres ordres de gouvernement, le milieu universitaire, des organisations non gouvernementales [ONG], le secteur privé, la société civile et les jeunes) :

Principaux organismes ou organisations	Pays
Des ministères et des organismes fédéraux : Environnement et Changement climatique Canada (ECCC), le Service canadien de la faune (SCF), Ressources naturelles Canada (RNC) et Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC)	Canada
Des ministères et des organismes fédéraux : le <i>Secretaría del Medio Ambiente y Recursos Naturales</i> , (Semarnat, ministère de l'Environnement et des Ressources naturelles), la <i>Comisión Nacional de Áreas Naturales Protegidas</i> (Conanp, Commission nationale des aires protégées), le <i>Secretaría de Agricultura y Desarrollo Rural</i> (Sader, ministère de l'Agriculture et du développement rural), la <i>Comisión</i>	Mexique

<i>Nacional del Agua</i> (Conagua, Commission nationale de l'eau), la <i>Comisión Nacional para el Conocimiento y Uso de la Biodiversidad</i> (Conabio, Commission nationale sur la connaissance et l'utilisation de la biodiversité), le <i>Procuraduría Federal de Protección Al Ambiente</i> (Profepa, Bureau du procureur fédéral chargé de la protection de l'environnement) et le <i>Secretaría de Bienestar</i> (Bienestar, ministère du Bien-être)	
Organismes fédéraux : le <i>Fish and Wildlife Service</i> (FWS, Service de la pêche et de la faune) et d'autres organismes	États-Unis
Une ONG, la JV8 Grassland Initiative, qui consiste en un partenariat de huit coentreprises sur les habitats à l'échelle des grandes plaines, du sud du Canada au nord du Mexique)	Trinational
Une ONG, Bird Conservancy of the Rockies	États-Unis
Un partenariat public-privé avec la <i>National Fish and Wildlife Foundation</i> (NFWF, Fondation nationale pour le poisson et les espèces sauvages)	États-Unis (de portée nord-américaine)
Autres organisations ou particuliers (s'il y a lieu)	Pays
Des coopératives de gestion des terres locales : Winnett Agricultural Community Enhancement and Sustainability (ACES), Ranchers Stewardship Alliance, South Dakota Grazing Lands Coalition et Thunder Basin Grasslands	États-Unis
Des organisations et des gouvernements autochtones	Canada, Mexique et États-Unis
Des ONG impliquées à l'échelle locale (à déterminer) : le Fonds mondial pour la nature (WWF)	Canada, Mexique et États-Unis
Organismes provinciaux et étatiques	Canada, Mexique et États-Unis
Pheasants Forever/Quail Forever – Campagne <i>Call of the Uplands</i>	États-Unis
Spécialistes universitaires	Canada, Mexique et États-Unis

11. Dans le tableau ci-dessous, énoncer le ou les objectifs du projet et indiquer les activités et les sous-tâches prévues pour les atteindre, les réalisations connexes, les résultats escomptés et la manière dont ils seront mesurés (évaluation du rendement), les bases de référence (si elles sont connues), les cibles à atteindre d'ici la fin du projet, l'échéancier et le budget :

OBJECTIF 1	Produire des connaissances qui éclaireront la prise de décisions et de mesures destinées à prévenir et à enrayer les pertes touchant les prairies centrales, et à favoriser la durabilité des prairies, des espèces sauvages et des collectivités humaines.	
Activité 1 Budget : 155 000 \$ CA	Procéder à une analyse sociale des défis, des contraintes et des catalyseurs associés à la conservation des prairies, analyser les facteurs socioéconomiques et humains (la motivation, les valeurs, l'économie, les besoins des collectivités et les obstacles) afin d'éclairer l'établissement de stratégies de conservation.	
Réalisation(s)	Une étude sociale déterminant les défis, les contraintes et les catalyseurs associés à la conservation des prairies dans les trois pays, qui pourra faciliter la prise en compte de la biodiversité et la recherche de possibilités d'améliorer la coordination intersectorielle.	
Résultats escomptés, évaluation du rendement	Les décideurs et les spécialistes de la conservation connaissent les valeurs, les besoins et les obstacles qu'implique une plus grande participation aux programmes de conservation des prairies, et prennent des mesures de conservation fructueuses.	
Base de référence (situation actuelle), si elle est connue	Il n'existe pour l'instant aucune étude sociale consacrée à la conservation des prairies centrales.	
Cible (d'ici la fin du projet)	<p>Une analyse sociale comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un modèle conceptuel représentant une évaluation de base qui détermine les menaces auxquelles font face les prairies centrales, ainsi que les facteurs sociaux, économiques, culturels et politiques dont elles dépendent (système socioécologique); - un ensemble de stratégies (et de théories du changement connexes) conçues pour atténuer et/ou gérer ces menaces; - un plan d'évaluation des stratégies. 	
Sous-tâche 1.1	Préparer une étude sociale qui analysera le contexte socioéconomique et politique de la conservation des prairies centrales.	Automne 2021 à été 2022
Sous-tâche 1.2	Favoriser la prise en compte des commentaires des intervenants locaux (grâce à des sondages et à des discussions avec animateur).	Hiver 2022 à printemps 2022
Sous-tâche 1.3	Organiser un atelier interne pour présenter les conclusions.	Automne 2022

Sous-tâche 1.4	Rédiger des messages soulignant l'importance des prairies pour les collectivités locales (à l'aide des observations découlant de l'étude sociale).	Hiver 2023 à printemps 2023
Activité 2 Budget : 140 000 \$ CA	Établir un cadre trinational normalisé, mis à jour annuellement, pour la surveillance des changements subis par les prairies et des espèces indicatrices, et une méthode de suivi des pertes et des gains dans les prairies indigènes.	
Réalisation(s)	Des paramètres normalisés recommandés pour mesurer les changements subis par les prairies.	
Résultats escomptés, évaluation du rendement	Le système commun d'évaluation des pertes subies par les prairies pourra servir dans toute la région des prairies centrales.	
Base de référence (situation actuelle), si elle est connue	Il existe plusieurs systèmes de surveillance des pertes subies par les prairies (p. ex., Plowprint, du Fonds mondial pour la nature), mais il n'existe aucun système commun.	
Cible (d'ici la fin du projet)	Un document énonçant les besoins et les exigences, et des recommandations portant sur une plateforme et des paramètres.	
Sous-tâche 2.1	Mettre sur pied un groupe scientifique spécial pour évaluer les changements subis par les prairies et déterminer la portée des besoins.	Automne 2021
Sous-tâche 2.2	Demander à un consultant d'analyser les actuelles méthodes de surveillance en déterminant les besoins et l'approche à adopter.	Hiver 2022 à hiver 2023
Sous-tâche 2.3	Demander à un groupe scientifique spécial de recommander une approche normalisée.	Hiver 2023 à hiver 2024
OBJECTIF 2	Renforcer la collaboration trinationale pour poursuivre la promotion et la mise en place de la Central Grasslands Roadmap et de la stratégie de conservation JV8.	
Activité 3 Budget : 140 000 \$ CA	Concevoir et appuyer des activités (virtuelles) et le matériel connexe axés sur la participation intentionnelle des personnes moins représentées ou ne figurant pas dans la Central Grasslands Roadmap et la stratégie de conservation JV8 (p. ex. les propriétaires de terres privées et communales (<i>ejidos</i>) au Mexique, les communautés autochtones ou les collectivités locales des plaines centrales et d'autres partenaires potentiels).	
Réalisation(s)	- Une entente de soutien à la Central Grasslands Roadmap comme principale plateforme de coordination, de communication et de suivi des progrès avec les animateurs (priorité à une	

	<p>augmentation de la participation des groupes clés, à la facilitation et à l'aide aux communications entre les participants).</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une entente de soutien à l'élaboration de la stratégie de conservation JV8 (Central Grasslands Initiative) (avec une participation accrue des groupes clés travaillant sur la Central Grasslands Roadmap), ce qui inclut le soutien à la facilitation, à la traduction et aux communications relatives à la stratégie. - Des documents de communication visant à soutenir davantage la conservation des prairies. 	
Résultats escomptés, évaluation du rendement	Constitution d'un réseau plus inclusif en vue de l'adoption généralisée des mesures de conservation, grâce à la participation intentionnelle d'un groupe d'intervenants plus diversifié et plus représentatif.	
Base de référence (situation actuelle), si elle est connue	<ul style="list-style-type: none"> - Le premier sommet consacré à la Central Grasslands Roadmap a eu lieu en juillet 2020; les organisateurs prévoient d'en tenir un deuxième à l'hiver 2021 ou au début de 2022 (rencontre virtuelle ou en personne, selon la situation en ce qui concerne la COVID-19). - Un coordonnateur de la stratégie JV8 a commencé à travailler en novembre 2020, et celle-ci est en cours d'élaboration et sera examinée au printemps 2021. - Le premier sommet consacré à la Central Grasslands Roadmap a accueilli un nombre limité de représentants de communautés autochtones et de certaines collectivités mexicaines qui sont peu représentées dans le guide cartographique. Après le sommet, on a déployé d'autres efforts pour mobiliser les collectivités sous-représentées du Mexique. 	
Cible (d'ici la fin du projet)	<ul style="list-style-type: none"> - Les sites Web de la Central Grasslands Roadmap et de la stratégie JV8 sont mis à jour, et les documents pertinents sont consultables dans plusieurs langues (le français, l'anglais et l'espagnol). - Tenue du sommet consacré à la Central Grasslands Roadmap avec une participation plus inclusive. 	
Sous-tâche 3.1	Favoriser la participation intentionnelle des groupes sous-représentés.	Début - mi-2022 (selon celle du sommet)
Sous-tâche 3.2	Favoriser une participation trinationale inclusive lors du deuxième sommet sur la Central Grasslands Roadmap, grâce à du soutien en matière de coordination, de facilitation et de traduction.	Mi-2022 (selon celle du sommet)
Sous-tâche 3.3	Appuyer la poursuite des activités sur le terrain pour la conservation des prairies grâce à l'élaboration de la stratégie JV8.	Début 2022-À définir (selon celle du sommet)

Sous-tâche 3.4	Concevoir des documents de communication afin d'appuyer davantage les prairies, de compléter et d'exploiter les efforts en cours (p. ex. un document axé sur la valeur économique, la valeur de la séquestration du carbone, les récits des collectivités autochtones et des propriétaires de terres privées, la connectivité et la coopération entre les trois pays).	Mi-2022-mi-2024
-----------------------	--	-----------------

12. Décrire les effets prévus après le projet

Effets prévus (échéance : mois et année)	Évaluation du rendement en fonction des critères SMART
D'ici décembre 2025, un important groupe d'intervenants à la fois diversifié et représentatif participera à la conservation des prairies.	Preuves que le groupe d'intervenants mobilisés a pris de l'expansion pour devenir plus diversifié et plus inclusif.
D'ici décembre 2025, un système commun d'évaluation des pertes subies par les prairies dans les trois pays les aidera à saisir le problème et à fixer des objectifs communs.	Les intervenants (les gouvernements, les producteurs, etc.) ont cerné les lacunes sur le plan des connaissances et ont donné suite aux recommandations visant la conservation des pollinisateurs.
D'ici décembre 2025, on aura fait appel à des spécialistes des sciences sociales et des communications pour promouvoir la conservation des prairies au sein de publics clés.	Preuves que les connaissances relatives aux aspects humains de la conservation des prairies ont été prises en compte dans les décisions et les activités de sensibilisation.
D'ici décembre 2026, on connaîtra mieux les principaux mécanismes causant la conversion des prairies à d'autres types d'utilisation des terres.	Preuves que l'on est en train d'appliquer les stratégies visant à réduire le taux de conversion des prairies à d'autres types d'utilisation des terres.

Réduction des déchets marins

- 1. Durée du projet :** de novembre 2021 à avril 2023 (30 mois)
- 2. Budget :** 800 000 \$ CA
- 3. Bref exposé des questions, des besoins et des lacunes en relation avec le thème du projet; objectifs et activités à cet égard; résultats escomptés, avantages et bénéficiaires :**

Les déchets marins constituent un problème croissant qui a des répercussions négatives sur les économies et qui menace les écosystèmes, voire la santé humaine, et représentent donc un enjeu mondial hautement prioritaire qui est abordé sous divers angles. On estime que 80 % des déchets marins proviennent de sources terrestres, souvent en raison de l'élimination inadéquate d'articles ou parce que des rebuts non ramassés deviennent des déchets qui parcourent les bassins hydrographiques jusqu'aux océans. Pour prévenir et réduire les déchets marins, des mesures s'imposent tout au long du cycle de vie des produits.

L'Amérique du Nord produit une quantité considérable de déchets marins d'origine terrestre. Reconnaissant l'importance d'agir à cet égard, le Canada, le Mexique et les États-Unis se sont engagés à prendre des mesures axées sur la prévention et la réduction des déchets marins dans le cadre de leur programme de coopération environnementale. La Commission de coopération environnementale (CCE) s'est d'abord concentrée sur la réduction des déchets marins provenant de sources terrestres à proximité des côtes, au moyen de l'action communautaire et de l'autonomisation des collectivités, en regroupant les intervenants locaux pour appliquer des solutions fondées sur des technologies rudimentaires et peu coûteuses dans deux bassins hydrographiques transfrontaliers, soit ceux de la mer de Salish et du fleuve Tijuana. Il s'agissait de la première initiative du genre, à savoir un effort trilatéral visant à lutter contre le problème des déchets marins en Amérique du Nord. Par la suite, reconnaissant que le public demeurerait peu sensibilisé au parcours des rebuts provenant des zones intérieures et à leur contribution aux déchets marins, la CCE a élaboré des lignes directrices et des outils de mobilisation et de communication afin de réduire ces déchets, en ciblant les collectivités de l'arrière-pays.

En prenant appui sur ces efforts antérieurs, le projet de collaboration proposé vise à sensibiliser la population au problème des déchets marins, à mettre en œuvre des dispositifs de captage des déchets, à recueillir des données comparables dans les trois pays et à réduire les déchets marins d'origine terrestre, notamment les produits et les emballages en plastique à usage unique, dans les collectivités nord-américaines situées à l'intérieur des terres et le long des cours d'eau et des réseaux hydrographiques. En comptant sur des démonstrations, sur l'éducation et sur la communication au sujet des articles couramment jetés qui se retrouvent en aval jusque dans les océans, ainsi que sur des technologies peu coûteuses et sur divers outils de communication, le projet contribuera à prévenir et à réduire les déchets marins provenant des villes situées à l'intérieur des terres.

Le recours à des mécanismes tels que des dispositifs de captage des déchets dans les cours d'eau permettra de renforcer les capacités locales, d'éliminer la pollution par le plastique dans l'environnement et de sensibiliser davantage le public. Le projet permettra également de démontrer le bien-fondé des technologies à l'origine des dispositifs de captage, de recueillir des renseignements sur la quantité et le type de déchets que l'on trouve dans les cours d'eau, d'attirer l'attention sur les sources terrestres locales de déchets marins, de communiquer de l'information sur les conséquences et les menaces liées au problème, et d'éclairer et d'appuyer des mesures ultérieures. Les travaux comporteront la trousse d'outils pour mobiliser les collectivités ainsi que le matériel que la CCE a élaborés au cours de projets antérieurs et qui permettent de sensibiliser le public au cours de campagnes, et ils bénéficieront des enseignements tirés de l'expérience quant à la manière de modifier les comportements à l'échelle locale en vue de prévenir et de réduire les déchets marins.

4. Cocher les priorités du Plan stratégique pour 2021 à 2025 auxquelles donne suite le projet :

- La propreté de l'air, du sol et de l'eau
- La prévention et la réduction de la pollution dans le milieu marin
- L'économie circulaire et la gestion durable des matières
- Les espèces et les écosystèmes communs
- Des économies et des collectivités résilientes
- L'application efficace des lois de l'environnement

5. Indiquer de quelle manière la mise en œuvre du projet s'appuie sur des approches générales et stratégiques (c.-à-d. des solutions novatrices et efficaces et/ou l'inclusivité et la diversité en matière de mobilisation des intervenants et de participation du public [y compris les effets et les possibilités relativement au genre et à la diversité ainsi qu'aux jeunes]) :

Le projet vise à mobiliser un large éventail d'intervenants appropriés, y compris des chercheurs, le secteur privé et le public, à toutes les étapes du cycle de vie des produits, et à les aider à participer de manière active, informée et engagée à la réduction des déchets marins en recourant, de façon novatrice, à des projets de démonstration, à la participation, à la mobilisation et aux communications. En outre, le projet fournira des outils qui favoriseront un changement de comportement positif et durable dont les avantages se poursuivront après la fin des travaux.

6. Expliquer comment le projet peut avoir une plus importante incidence grâce à la coopération trinationale :

Le projet s'appuie sur les connaissances et les résultats découlant de deux projets trinationaux antérieurs et met à profit les travaux existants et l'expérience nationale actuelle pour appuyer le renforcement des capacités dans les trois pays. La coopération trinationale accroît la visibilité et la portée des travaux auprès du public et facilite l'échange, entre les spécialistes des trois pays, des connaissances, des données et des enseignements tirés de l'expérience. En outre, elle fournira des renseignements utiles qui

éclaireront les mesures à venir prises à l'échelle nationale et trinationale à l'égard des déchets marins d'origine terrestre, et ce, en comparant des informations recueillies selon une méthode reconnue et uniforme dans les trois pays.

7. Décrire de quelle façon le projet complète d'autres travaux menés à l'échelle nationale ou internationale, ou évite les chevauchements avec de tels travaux :

Dans un contexte où la réduction des déchets marins est au cœur de nombreuses activités, le projet comporte la mise en œuvre de mesures harmonisées dans des collectivités qui n'ont pas été ciblées antérieurement par des efforts destinés à réduire les déchets marins. Aucun effort antérieur de mise sur pied d'une activité commune de captage des déchets sur le plan local n'ayant été relevé, le projet offrira la première occasion de mettre à l'essai et d'adapter le nouveau matériel de sensibilisation et les outils de mobilisation des collectivités élaborés par la CCE.

8. Indiquer de quelle manière le projet mobilise les spécialistes des connaissances écologiques traditionnelles (CET) ou les communautés tribales, autochtones ou des Premières Nations, le cas échéant :

Les communautés autochtones seront mobilisées dans le cadre d'un engagement inclusif de la collectivité locale où se trouve chaque emplacement pilote choisi, le cas échéant.

9. Décrire la manière dont le projet mobilise de nouveaux publics ou partenaires, le cas échéant :

Le projet sera mis en œuvre dans trois collectivités qui n'ont pas participé aux travaux antérieurs de la CCE relatifs aux déchets marins, avec un nouveau public et de nouveaux partenaires, notamment des représentants de gouvernements, de l'industrie et d'organisations non gouvernementales (ONG). Les résultats seront communiqués à un large public nord-américain, ce qui accroîtra encore plus la portée du projet.

10. Énumérer les organismes ou les organisations partenaires qui participent à la mise en œuvre du projet, ainsi que d'autres organisations qui pourraient y participer ou en tirer parti, notamment au moyen d'efforts de diffusion, de collaborations ou de partenariats (p. ex. des organismes fédéraux ou d'autres ordres de gouvernement, le milieu universitaire, des organisations non gouvernementales [ONG], le secteur privé, la société civile et les jeunes) :

Principaux organismes ou organisations	Pays
Environnement et Changement climatique Canada (ECCC)	Canada
Le <i>Secretaría del Medio Ambiente y Recursos Naturales</i> (Semarnat, ministère de l'Environnement et des Ressources naturelles), l' <i>Instituto Nacional de Ecología y Cambio Climático</i> (INECC, Institut national de l'écologie et des changements climatiques) et le <i>Procuraduría Federal de Protección Al Ambiente</i> (Profepa, Bureau du procureur fédéral chargé de la protection de l'environnement)	Mexique

L' <i>Environmental Protection Agency</i> (EPA, Agence de protection de l'environnement), le <i>State Department</i> (département d'État) et la <i>National Oceanic and Atmospheric Administration</i> (NOAA, Administration océanique et atmosphérique nationale)	États-Unis
Autres organismes ou intervenants (le cas échéant)	Pays
Des autorités locales, municipales et régionales, et des ONG	Canada, Mexique et États-Unis
Le milieu universitaire, le <i>Secretaria de Medio Ambiente e Historia Natural</i> (SEMAHN, ministère de l'Environnement et de l'Histoire naturelle) de l'État du Chiapas, et des instituts de recherche subventionnés par le gouvernement (p. ex. l' <i>Instituto de Ciencias del Mar y Limnología</i> [Institut des sciences de la mer et de limnologie] de l'Universidad Nacional Autónoma de México, de l'Universidad Veracruzana et de l'Universidad Autónoma Metropolitana), et des ONG	Mexique
L'industrie (p. ex. des concepteurs de dispositifs de captage et des innovateurs)	Canada, Mexique et États-Unis
Des spécialistes du marketing sociocommunautaire	Canada, Mexique et États-Unis

11. Dans le tableau ci-dessous, énoncer le ou les objectifs du projet et indiquer les activités et les sous-tâches prévues pour les atteindre, les réalisations connexes, les résultats escomptés et la manière dont ils seront mesurés (évaluation du rendement), les bases de référence (si elles sont connues), les cibles à atteindre d'ici la fin du projet, l'échéancier et le budget :

OBJECTIF 1	Démontrer que les articles couramment jetés se retrouvent en aval jusque dans les océans.
Activité 1 Budget : 500 000 \$ CA	Installer des dispositifs de captage des déchets dans des ruisseaux de petite ou de moyenne taille, ou dans des cours d'eau urbains (une ville intérieure pilote par pays).
Réalisation(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Des dispositifs de captage des déchets installés dans trois villes (au moins une dans chaque pays) - Du matériel de communication ciblé pour chaque dispositif installé (signalisation sur les lieux, etc.) - Un rapport sur les déchets captés au moyen des dispositifs (y compris les quantités, les sources et le type de matières, ainsi que les différences entre les résultats obtenus dans les trois pays). - Une carte numérisée indiquant les emplacements des dispositifs dans les bassins hydrographiques, et donnant d'autres données sur la démographie et les emplacements. - Un plan d'action éclairé par la contribution des intervenants à la suite de l'analyse des déchets captés à l'aide des dispositifs. - Des renseignements concernant la réussite de l'installation et du fonctionnement des dispositifs, ainsi que leurs limites et les défis qu'ils posent, afin de faciliter leur installation éventuelle dans d'autres collectivités.
Résultats escomptés, évaluation du rendement	<ul style="list-style-type: none"> - Des renseignements concernant la quantité et le type de déchets, ainsi que leur origine, seront à la disposition des décideurs et du public. - Les intervenants locaux de tous les secteurs concernés auront participé au projet et disposeront d'un plan d'action indiquant les autres étapes en vue de réduire les déchets marins d'origine terrestre. - Les collectivités locales seront sensibilisées aux liens entre les déchets jetés au sol et l'état des cours d'eau locaux.
Base de référence (situation actuelle), si elle est connue	<ul style="list-style-type: none"> - On ne dispose d'aucun renseignement connu au sujet des déchets dans les emplacements choisis. - Des études sur la composition des déchets et leur transport dans les cours d'eau sont disponibles pour le Canada, le Mexique et les États-Unis. - Les résultats que donnent des projets de démonstration de dispositifs de captage des déchets proviennent de projets nord-américains ou internationaux.

Cible (d'ici la fin du projet)	<ul style="list-style-type: none"> - L'installation de dispositifs de captage des déchets. - Du matériel de communications sur place. - La mobilisation fructueuse des intervenants. - Un rapport sur les déchets captés au moyen des dispositifs. - Une carte numérisée. - Un plan d'action local pour chaque emplacement pilote, y compris la sensibilisation du public au problème et la détermination des prochaines étapes. 	
Sous-tâche 1.1	Choisir les villes pilotes (une par pays) et les dispositifs de captage des déchets (même type de technologie), et tenir des réunions virtuelles avec les autorités locales pour confirmer la faisabilité du projet et choisir les principaux intervenants.	Début 2022
Sous-tâche 1.2	Acquérir et installer les dispositifs de captage des déchets, les exploiter et surveiller leur fonctionnement pendant une période déterminée (au moins un dispositif par emplacement pilote), avec du matériel de communication ciblé installé à chaque emplacement.	Mi-2022 - mi-2023
Sous-tâche 1.3	Déterminer une méthode cohérente de collecte et de communication de données pour les trois emplacements pilotes, et effectuer des analyses des déchets pour exercer un suivi de la quantité et du type de déchets captés au moyen des dispositifs.	Mi-2022-mi-2023
Sous-tâche 1.4	Dresser une carte numérisée indiquant les emplacements des dispositifs de captage des déchets dans les bassins hydrographiques, et donnant d'autres données sur la démographie et les emplacements, ainsi que les résultats obtenus.	Mi-2023-fin 2024
Activité 2 Budget : 75 000 \$ CA	Mettre en œuvre des activités scientifiques communautaires.	
Réalisation(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Des données et des informations seront recueillies en fonction d'une approche harmonisée dans le cadre d'activités scientifiques communautaires. - Les collectivités participeront aux activités scientifiques ayant trait aux dispositifs locaux de captage des déchets. 	
Résultats escomptés, évaluation du rendement	<ul style="list-style-type: none"> - Les collectivités locales seront au courant de la situation que créent les déchets dans les cours d'eau locaux et participeront à la réduction des déchets marins. 	
Base de référence (situation actuelle), si elle est connue	<ul style="list-style-type: none"> - On ignore si une activité de ce type a été entreprise antérieurement dans chacune des collectivités visées. - Des activités scientifiques communautaires qui sont en cours au Canada, au Mexique et aux États-Unis. 	

Cible (d'ici la fin du projet)	<ul style="list-style-type: none"> - Les activités scientifiques communautaires seront réalisées avec succès. - Des données seront intégrées au rapport (et aux cartes numériques, le cas échéant) qui résumera les renseignements recueillis à l'aide des dispositifs de captage des déchets. 	
Sous-tâche 2.1	Choisir un consultant local et les participants (représentant l'administration municipale, les écoles locales, des groupes environnementalistes, etc.) en vue d'entreprendre une activité scientifique communautaire (selon les données recueillies dans le cadre de l'activité 1).	Début 2022
Sous-tâche 2.2	Mobiliser des groupes dans le cadre d'activités scientifiques communautaires à l'emplacement de chaque dispositif de captage des déchets en appliquant le plan de mobilisation.	Mi-2022
Sous-tâche 2.3	Établir un rapport sur les résultats de l'ensemble des activités scientifiques communautaires ayant trait au captage de déchets.	Début 2023
OBJECTIF 2	Faire connaître les articles couramment jetés qui se retrouvent en aval jusque dans les océans.	
Activité 3 Budget : 225 000 \$ CA	Lancer la campagne de sensibilisation du public aux déchets provenant des zones intérieures, que la CCE a mise sur pied en collaboration avec des organisations locales mobilisées dans les collectivités à propos de questions connexes, et diffuser les résultats obtenus.	
Réalisation(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Un rapport sur la campagne de sensibilisation du public à chaque emplacement (sur les lieux et en ligne); - Un « aperçu des déchets dans les cours d'eau » de chaque emplacement pilote. - Un atelier virtuel trinational visant à présenter les résultats et les enseignements tirés de cette collaboration. - Du matériel de sensibilisation du public qui cadre avec la campagne de la CCE en 2021 (p. ex. des annonces publicitaires, des illustrations, des vidéos et des messages sur les médias sociaux), et qui sera diffusé dans les espaces publics des collectivités et sur des canaux virtuels. 	
Résultats escomptés, évaluation du rendement	<ul style="list-style-type: none"> - Les collectivités locales seront au courant des projets de démonstration et du parcours des déchets marins, et se seront engagées à appliquer des solutions. - Les principaux organismes des trois pays disposeront de renseignements sur les déchets dans les emplacements pilotes, ainsi que sur le recours aux dispositifs de captage afin de sensibiliser la population et de prévenir ainsi les déchets dans le milieu marin. 	
Base de référence (situation actuelle), si elle est connue	Aucune activité de communication dans les emplacements pilotes.	

Cible (d'ici la fin du projet)	<ul style="list-style-type: none"> - Une campagne de communication sera lancée en fonction de l'information recueillie sur le plan local. - Les informations et les enseignements tirés du projet seront mis à la disposition des trois pays. 	
Sous-tâche 3.1	Lancer la campagne de sensibilisation du public aux déchets provenant des zones intérieures, que la CCE a mise sur pied en collaboration avec des organisations locales mobilisées dans les collectivités à propos de questions connexes.	Début-fin 2023
Sous-tâche 3.2	Réunir les intervenants locaux dans le cadre d'ateliers afin d'examiner les renseignements recueillis au moyen des dispositifs de captage des déchets et des activités scientifiques communautaires, et contribuer à l'établissement d'un plan d'action à partir des données visant à éclairer les efforts de réduction des déchets d'origine terrestre (comportant la trousse d'outils de mobilisation des collectivités que la CCE a élaborée en 2021).	Début-fin 2023
Sous-tâche 3.3	Organiser un atelier virtuel trinational pour présenter les résultats et les enseignements tirés de cette collaboration.	Début 2024

12. Décrire les effets prévus après le projet :

Effets prévus (échéance : mois et année)	Évaluation du rendement en fonction des critères SMART
D'ici décembre 2024, les résultats du projet seront diffusés à un large public nord-américain.	- Données probantes indiquant que les résultats du projet ont atteint des collectivités en dehors des emplacements pilotes.
D'ici décembre 2026, la collaboration locale axée sur la réduction des déchets marins sera en cours.	- Au moins une activité locale visant à réduire les déchets marins aura été mise en œuvre dans chaque emplacement pilote.
D'ici décembre 2026, les collectivités locales seront sensibilisées au parcours des déchets marins.	- Données probantes indiquant que les membres des collectivités locales sont sensibilisés au parcours des déchets marins.

Solutions naturelles pour lutter contre les inondations dans les villes côtières

1. **Durée du projet :** de novembre 2021 à avril 2024 (30 mois)
2. **Budget :** 560 000 \$ CA
3. **Bref exposé des questions, des besoins et des lacunes en relation avec le thème du projet; objectifs et activités à cet égard; résultats escomptés, avantages et bénéficiaires :**

De nombreux Nord-Américains vivent dans des villes côtières qui produisent des biens et offrent des services à valeur élevée, mais qui sont vulnérables aux inondations. Les risques associés aux inondations côtières augmentent en raison de la modification de l'utilisation des terres, de la perte ou de la transformation d'écosystèmes, de l'accroissement de la population dans les zones côtières, de l'élévation du niveau de la mer, de changements dans la fréquence et l'intensité des tempêtes, et du vieillissement des infrastructures de protection contre les inondations. Les inondations provoquées par les marées et les tempêtes causent de plus en plus de dommages aux habitations et aux infrastructures et, d'une manière générale, perturbent les collectivités côtières et leur économie.

Les espaces naturels adjacents aux villes offrent des avantages écosystémiques et des services qui contribuent à l'adaptation aux changements climatiques dans les collectivités. Les solutions naturelles (SN) qui s'inspirent de ces systèmes réduisent les risques d'inondations et d'érosion en recourant à la protection, à la restauration et à la gestion durable des milieux naturels côtiers et à l'aménagement de nouvelles structures qui imitent les processus écologiques ou s'y associent. Les SN concourent au renforcement de la résilience des zones côtières ainsi qu'à la gestion des risques au moyen d'approches efficaces, globales et novatrices, tout en offrant des avantages connexes, notamment en ce qui a trait aux habitats, aux activités récréatives et à la qualité de l'eau. Alors que les pays envisagent le financement de travaux d'infrastructures dans le cadre de la relance économique après la pandémie de COVID-19, les SN constituent un moyen prometteur de combiner les objectifs en matière de développement, de climat, de réduction des risques de catastrophe et de conservation de la nature.

Malgré un intérêt croissant à l'égard de ces solutions, de nombreux obstacles et lacunes empêchent actuellement la mise en œuvre à grande échelle des SN en Amérique du Nord. Il s'agit notamment d'un manque de données et de directives officielles en matière de conception, de la difficulté à quantifier les avantages connexes et à élaborer des analyses de rentabilité, ainsi que de l'incertitude que suscitent l'efficacité et le rendement dans des conditions extrêmes, des milieux différents et des conditions climatiques changeantes. Une collaboration et des approches interdisciplinaires qui tiennent compte de l'évolution du climat sont nécessaires pour permettre de surmonter ces obstacles.

En s'appuyant sur des collaborations antérieures visant à faire progresser les connaissances relatives au carbone bleu, à l'adaptation des zones côtières et aux événements extrêmes, la Commission de coopération environnementale (CCE) est

particulièrement bien placée pour renforcer la capacité des collectivités côtières à gérer les risques d'inondations dans un contexte climatique changeant, et ce, au moyen de SN qui maximisent les avantages connexes pour les milieux humains et naturels. Le projet offre plus particulièrement aux praticiens de SN, qui travaillent dans un large éventail de domaines à l'échelle de l'Amérique du Nord, une première occasion de jeter les bases d'un collectif de pratique nord-américain qui pourra offrir une approche interdisciplinaire dans l'application des SN. Le projet permettra également d'éliminer les obstacles à l'utilisation des SN en comblant les lacunes quant aux connaissances sur les avantages connexes, la modernisation et la surveillance, et en prévoyant la formation des praticiens et la sensibilisation des membres des collectivités en ce qui a trait à l'utilisation des SN.

4. Cocher les priorités du Plan stratégique pour 2021 à 2025 auxquelles donne suite le projet :

- La propreté de l'air, du sol et de l'eau
- La prévention et la réduction de la pollution dans le milieu marin
- L'économie circulaire et la gestion durable des matières
- Les espèces et les écosystèmes communs
- Des économies et des collectivités résilientes
- L'application efficace des lois de l'environnement

5. Indiquer de quelle manière la mise en œuvre du projet s'appuie sur des approches générales et stratégiques (c.-à-d. des solutions novatrices et efficaces et/ou l'inclusivité et la diversité en matière de mobilisation des intervenants et de participation du public [y compris les effets et les possibilités relativement au genre et à la diversité ainsi qu'aux jeunes]) :

Le premier objectif du projet consiste à lancer une nouvelle collaboration intersectorielle et internationale reposant sur un engagement diversifié et inclusif destiné à combler les lacunes dans les connaissances et à éliminer les problèmes qui limitent actuellement l'application des SN. Le projet favorisera ainsi le recours à des solutions novatrices et efficaces sous-utilisées pour lutter contre les inondations dans les villes côtières. Des SN efficaces assurent la gestion et la prévention des inondations côtières tout en offrant des avantages connexes que n'offrent pas les infrastructures traditionnelles, notamment la séquestration de carbone, la création d'habitats et d'autres objectifs en matière de conservation qui se traduiront par la mise en place de services écosystémiques des plus utiles, entre autres pour les secteurs des pêches et du tourisme.

6. Expliquer comment le projet peut avoir une plus importante incidence grâce à la coopération trinationale :

Bien que l'élaboration de SN nécessite de l'expérience et des connaissances spécialisées afin de lutter contre les inondations dans les villes côtières nord-américaines, la collaboration et l'échange de connaissances sont très limités entre les trois pays, tout comme en ce qui a trait aux approches et aux domaines de compétence. La CCE offre une structure unique pour favoriser l'élaboration d'approches intégrées de gestion des risques d'inondations sur le continent, car elle a la capacité de regrouper les

compétences et les connaissances sectorielles des trois pays afin de jeter les bases d'un collectif de pratique nord-américain en matière de SN, et de tirer parti des connaissances actuelles.

7. Décrire de quelle façon le projet complémente d'autres travaux menés à l'échelle nationale ou internationale, ou évite les chevauchements avec de tels travaux :

Tandis que chaque pays a acquis des compétences et de l'expérience concernant l'application de SN pour lutter contre les inondations côtières, il n'existe pas de collectif de pratique multidisciplinaire international dans ce domaine. Le comité du projet a relevé et communiqué les principaux travaux et sources d'information pertinents dans chaque pays et dans le monde, et il tiendra tout d'abord un atelier intersectoriel sur la portée du projet pour examiner l'évolution récente de la situation ainsi que des possibilités et des priorités précises en vue de faire avancer le projet dans le cadre des travaux en cours à l'échelle nationale et internationale.

8. Indiquer de quelle manière le projet mobilise les spécialistes des connaissances écologiques traditionnelles (CET) ou les communautés tribales, autochtones ou des Premières Nations, le cas échéant :

Le projet mobilisera les communautés autochtones et les collectivités locales en vue de constituer un collectif de pratique, et elles participeront notamment à des webinaires, à des activités de formation et à des visites des lieux, le cas échéant.

9. Décrire la manière dont le projet mobilise de nouveaux publics ou partenaires, le cas échéant :

Le projet cible les décideurs, les planificateurs et les directeurs municipaux, les bailleurs de fonds qui financent des projets, les évaluateurs, les ingénieurs en infrastructures, les ingénieurs en travaux maritimes, les spécialistes de la réduction des risques, les écologistes voués à la conservation et à la restauration, et les chercheurs dans plusieurs domaines, dont la plupart n'ont pas collaboré antérieurement avec la CCE.

10. Énumérer les organismes ou les organisations partenaires qui participent à la mise en œuvre du projet, ainsi que d'autres organisations qui pourraient y participer ou en tirer parti, notamment au moyen d'efforts de diffusion, de collaborations ou de partenariats (p. ex. des organismes fédéraux ou d'autres ordres de gouvernement, le milieu universitaire, des organisations non gouvernementales [ONG], le secteur privé, la société civile et les jeunes) :

Principaux organismes ou organisations	Pays
Infrastructure Canada, Ressources naturelles Canada et le Conseil national de recherches du Canada	Canada
Le <i>Secretaría del Medio Ambiente y Recursos Naturales</i> (Semarnat, ministère de l'Environnement et des Ressources naturelles), la <i>Comisión Nacional para el Conocimiento y Uso de la Biodiversidad</i> (Conabio, Commission nationale sur la	Mexique

connaissance et l'utilisation de la biodiversité), la <i>Comisión Nacional del Agua</i> (Conagua, Commission nationale de l'eau), le <i>Procuraduría Federal de Protección Al Ambiente</i> (Profepa, Bureau du procureur fédéral chargé de la protection de l'environnement), l' <i>Instituto Nacional de Ecología y Cambio Climático (INECC, Institut national de l'écologie et des changements climatiques)</i>	
La <i>National Oceanic and Atmospheric Administration</i> (NOAA, Administration océanique et atmosphérique nationale), le <i>United States Army Corps of Engineers</i> (USACE, Corps du génie de l'armée de terre des États-Unis), le <i>United States Geological Survey</i> (USGS, Service géologique des États-Unis), la <i>Federal Emergency Management Agency</i> (FEMA, Agence fédérale de gestion des urgences), l' <i>Environmental Protection Agency</i> (EPA, Agence de protection de l'environnement)	États-Unis
Autres organismes ou intervenants	Pays
Le ministère des Pêches et des Océans	Canada
La <i>Comisión Nacional de Áreas Naturales Protegidas</i> (Conanp, Commission nationale des aires naturelles protégées), la <i>Cámara Mexicana de la Industria de la Construcción</i> (CMIC, Chambre mexicaine de l'industrie de la construction)	Mexique
La Commission mixte internationale (CMI)	Canada-États-Unis
Des organisations non gouvernementales (dont le Fonds mondial pour la nature [WWF] et d'autres organisations à déterminer)	Canada, Mexique et États-Unis
Des organismes provinciaux et étatiques	Canada, Mexique et États-Unis
Des autorités locales, municipales et régionales	Canada, Mexique et États-Unis
Des spécialistes universitaires	Canada, Mexique et États-Unis

11. Dans le tableau ci-dessous, énoncer le ou les objectifs du projet et indiquer les activités et les sous-tâches prévues pour les atteindre, les réalisations connexes, les résultats escomptés et la manière dont ils seront mesurés (évaluation du rendement), les bases de référence (si elles sont connues), les cibles à atteindre d’ici la fin du projet, l’échéancier et le budget :

OBJECTIF 1	Produire des connaissances éclairées par des compétences multidisciplinaires afin de soutenir l’application de SN par les collectivités côtières vulnérables aux inondations.	
Activité 1 Budget : 40 000 \$ CA	Mettre en place une collaboration trinationale et intersectorielle afin de soutenir l’application de SN dans le cadre de la lutte contre les inondations côtières dans les villes.	
Réalisation(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Un compte rendu d’atelier indiquant des possibilités précises et des domaines prioritaires en vue d’entreprendre des travaux trinationaux. - La constitution d’un groupe principal multidisciplinaire (collectif de pratique spécial) composé de praticiens nord-américains qui partagent leur expérience relativement à la gestion intégrée des risques d’inondations côtières dans les zones urbaines. 	
Résultats escomptés, évaluation du rendement	Les membres du collectif de pratique spécial peuvent collaborer à l’égard de priorités communes afin de soutenir l’application de SN dans la gestion des risques d’inondations côtières (mesures à déterminer).	
Base de référence (situation actuelle), si elle est connue	<ul style="list-style-type: none"> - Les possibilités et les domaines prioritaires des travaux intersectoriels trinationaux n’ont pas été définis. - Il n’existe pas de groupe principal multidisciplinaire nord-américain comptant des praticiens de SN. 	
Cible (d’ici la fin du projet)	<ul style="list-style-type: none"> - Les possibilités et les domaines prioritaires concernant des travaux intersectoriels trinationaux sont définis. - Le collectif de pratique spécial comptera des représentants de chaque pays dans la plupart des secteurs définis. 	
Sous-tâche 1.1	Organiser une série d’ateliers intersectoriels axés sur l’établissement de la portée du projet avec des participants représentant divers domaines et organismes pertinents en ce qui concerne les SN (p. ex. l’application des SN, la réduction des risques de catastrophe, l’adaptation aux changements climatiques, la gestion des inondations sur le plan municipal, des spécialistes de la conservation, des scientifiques, des entrepreneurs, des	Début 2022

	planificateurs, des décideurs, des représentants municipaux, des bailleurs de fonds qui financent des projets et des évaluateurs) pour déterminer des possibilités précises de combler les lacunes et de tirer parti des efforts en cours.	
Activité 2 Budget : 400 000 \$ CA	Fournir des connaissances et des outils aux collectivités afin de soutenir l'application de SN.	
Réalisation(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Une analyse socioéconomique des avantages connexes qu'offrent les SN. - Une synthèse pratique des connaissances sur la modernisation des infrastructures existantes tout en rehaussant leurs avantages connexes. - Une synthèse pratique des connaissances actuelles sur la surveillance de l'efficacité des SN dans les conditions actuelles et futures. - Un document d'orientation de haut niveau exposant la méthode et les indicateurs de surveillance de l'efficacité des SN. - Un ensemble d'études de cas choisies mettant en évidence les méthodes exemplaires d'application de SN dans les villes côtières. - Du matériel de communication portant sur les avantages connexes qu'offrent les SN. 	
Résultats escomptés, évaluation du rendement	Les réalisations servent à éclairer la mise sur pied de webinaires et d'autres activités de mobilisation dans le cadre de l'objectif 2.	
Base de référence (situation actuelle), si elle est connue	<ul style="list-style-type: none"> - Une analyse socioéconomique restreinte des avantages connexes qu'offrent les SN. - Une synthèse pratique restreinte des connaissances actuelles sur la modernisation des infrastructures existantes tout en rehaussant leurs avantages connexes. - Une synthèse pratique restreinte des connaissances actuelles sur la surveillance de l'efficacité des SN dans les conditions actuelles et futures. - Un document d'orientation restreint exposant la méthode et les indicateurs de surveillance de l'efficacité des SN. - Des études de cas mettant en évidence les méthodes exemplaires d'application de SN dans les villes côtières, mais sans tenir compte des avantages connexes et des conditions futures. - Du matériel de communication restreint portant sur les avantages connexes qu'offrent les SN. 	
Cible (d'ici la fin du projet)	Au moins dix documents d'information seront disponibles.	

Sous-tâche 2.1	Produire une analyse socioéconomique des avantages connexes qu'offrent les SN (la création d'emplois, la résilience aux changements climatiques et à d'autres facteurs de stress, la qualité de l'environnement, la séquestration de carbone, le maintien de la biodiversité, l'accès à la nature, la santé humaine, l'équité et l'inclusion).	Mi-2022-fin 2023
Sous-tâche 2.2	Produire une synthèse pratique des connaissances actuelles sur la modernisation des infrastructures existantes tout en rehaussant leurs avantages connexes.	Mi-2022-fin 2022
Sous-tâche 2.3	Produire une série d'études de cas mettant en évidence les méthodes exemplaires d'application de SN dans les villes côtières (la manière dont les collectivités y parviennent dans les conditions actuelles, et le contraste avec la manière habituelle de faire les choses).	Mi-2022-début 2023
Sous-tâche 2.4	Produire une synthèse des connaissances actuelles sur la surveillance de l'efficacité des SN dans les conditions actuelles et futures, en proposant une méthode et des indicateurs pour surveiller l'efficacité des SN.	Début 2022-fin 2023
Sous-tâche 2.5	Élaborer des documents d'information fondés sur les résultats des analyses portant sur les avantages connexes et la modernisation.	Début - fin 2023
OBJECTIF 2	Renforcer la capacité d'appliquer des SN à l'échelle locale au moyen d'échanges de connaissances entre les disciplines et les trois pays.	
Activité 3 Budget : 120 000 \$ CA	Partager l'expérience pratique relative à l'application de SN.	
Réalisation(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Une formation en ligne pour les professionnels et les membres du personnel municipal et fédéral sur les bonnes pratiques de planification, d'application et de surveillance des SN dans les collectivités côtières en raison d'un contexte climatique en évolution. - Des webinaires permettant à des praticiens de partager leur expérience de la mise en œuvre de projets liés aux SN et de l'évaluation de leur rendement. - Des échanges entre des emplacements sur divers types de ressources côtières. 	

Résultats escomptés, évaluation du rendement	Les professionnels et les membres du personnel peuvent appliquer de bonnes pratiques en matière de planification, d'application et de surveillance de SN dans les collectivités côtières.	
Base de référence (situation actuelle), si elle est connue	- Des cours de formation en ligne sur certains aspects des SN sont offerts, mais ils ne sont pas conçus à l'intention d'un large public nord-américain.	
Cible (d'ici la fin du projet)	- Des webinaires sur la mise en œuvre et l'évaluation de projets liés aux SN. - Des échanges entre trois emplacements (axés sur divers types de biens côtiers).	
Sous-tâche 3.1	Offrir à des collectivités locales des cours de formation sur l'application et la surveillance de SN.	Mi-2023
Sous-tâche 3.2	Organiser une série de webinaires permettant à des praticiens de partager leur expérience de la mise en œuvre de projets liés aux SN et de l'évaluation de leur rendement.	Début mi-2023
Sous-tâche 3.3	Organiser des ateliers portant sur les obstacles et les possibilités auxquels donne lieu l'application des SN.	Début mi-2023

12. Décrire les effets prévus à la suite du projet :

Effets prévus (échéance : mois et année)	Évaluation du rendement en fonction des critères SMART
D'ici décembre 2026, un collectif de pratique nord-américain sera officiellement constituée et pourra offrir une approche interdisciplinaire en matière d'application de SN.	- Ce collectif de pratique aura établi le leadership et la capacité financière nécessaires pour appuyer un engagement à l'égard des SN à l'échelle de l'Amérique du Nord.
D'ici décembre 2025, les décideurs des villes côtières utiliseront les renseignements recueillis dans le cadre du projet pour appuyer l'application de SN plutôt que l'utilisation des infrastructures existantes, le cas échéant.	- Données probantes fondées sur des enquêtes grâce auxquelles les collectivités prévoient appliquer des SN à l'égard des infrastructures afin de lutter contre les inondations en fonction des renseignements découlant du projet.
D'ici décembre 2030, les villes côtières appliqueront des SN pour moderniser des infrastructures ou en ériger de nouvelles afin de lutter contre les inondations dans un contexte climatique en évolution.	- Données probantes fondées sur des enquêtes grâce auxquelles les collectivités appliquent des SN à l'égard des infrastructures afin de lutter contre les inondations en fonction des renseignements découlant du projet.

Initiative CET : « Méthodes de gestion de l'eau douce des collectivités autochtones en Amérique du Nord »

1. **Durée du projet** : de novembre 2021 à février 2022 (16 mois).

2. **Budget biennal : 500 000 \$ CA**

Budget de la 1^{re} année (novembre 2021 à août 2022) : 376 000 \$ CA

Budget de la 2^e année (septembre 2022 à février 2023) : 124 000 \$ CA

3. **Bref exposé des questions, des besoins et des lacunes en relation avec le thème du projet; objectifs et activités à cet égard; résultats escomptés, avantages et bénéficiaires :**

L'eau est au cœur des six objectifs du Plan stratégique de la CCE, notamment en ce qui a trait à sa gestion, à sa propreté, à la salubrité des écosystèmes, à la pollution marine et à l'appui aux secteurs économiques qui dépendent fortement de la gestion durable de l'eau. De partout dans le monde, on reconnaît que la culture et les connaissances traditionnelles des peuples autochtones offrent de précieux renseignements sur les méthodes durables de gestion de l'environnement. Il est donc essentiel de mieux connaître leurs points de vue afin de promouvoir des méthodes inclusives et diversifiées de gestion durable de l'environnement qui permettent d'atteindre les objectifs de la CCE et de servir ses priorités, tout en institutionnalisant la prise en compte des connaissances écologiques traditionnelles (CET) dans le cadre des activités qu'elle entreprend.

Le présent projet vise à relever les méthodes de gestion de l'eau douce qu'appliquent les collectivités autochtones d'Amérique du Nord et à mettre les enseignements que l'on en tire à la disposition du public grâce au portail en ligne du site Web de la CCE. Il est prévu que le Groupe de spécialistes des connaissances écologiques traditionnelles (GSCET) réalise une série d'études de cas, une consultation publique complémentaire et un atelier avec des spécialistes de l'eau qui sera consacré aux possibilités de tenir compte des CET dans les activités de la CCE et les politiques qu'elle recommande.

4. **Cocher les priorités du Plan stratégique pour 2021 à 2025 auxquelles donne suite le projet :**

- La propreté de l'air, du sol, de l'eau
- La prévention et la réduction de la pollution dans le milieu marin
- L'économie circulaire et la gestion durable des matières
- Les espèces et les écosystèmes communs
- Des économies et des collectivités résilientes
- L'application efficace des lois de l'environnement

5. **Indiquer de quelle manière la mise en œuvre du projet s'appuie sur des approches générales et stratégiques (c.-à-d. des solutions novatrices et efficaces et/ou l'inclusivité et la diversité en matière de mobilisation des intervenants et de participation du public [y compris les effets et les possibilités relativement au genre et à la diversité ainsi qu'aux jeunes]) (100 mots au maximum) :**

Dans son plan stratégique, la CCE reconnaît l'importance que revêtent les méthodes autochtones en vue de trouver des solutions innovatrices et efficaces. L'eau est au cœur des aspects spirituels, culturels et personnels de la vie autochtone, et ces liens holistiques et le transfert intergénérationnel des connaissances éclairent les méthodes traditionnelles en matière de gestion durable. Le projet reflétera ces éléments uniques et mobilisera les collectivités autochtones, tout en encourageant la participation des femmes et des jeunes, et en intensifiant une mobilisation diversifiée et inclusive des intervenants par la CCE. Il permettra aussi de mobiliser d'autres groupes dans le cadre de la consultation publique et de l'atelier, et de prendre vraiment en compte les points de vue des Autochtones en ce qui concerne la gestion durable des ressources d'eau douce.

6. Expliquer comment le projet peut avoir une plus importante incidence grâce à la coopération trinationale :

Dans chaque pays, les points de vue et la culture autochtones diffèrent en fonction de leur relation avec les écosystèmes et l'environnement, et peuvent donner lieu à la mise au point de solutions novatrices en matière de gestion de l'eau douce. La CCE offre une plateforme unique pour renforcer la collaboration et l'échange de connaissances entre collectivités autochtones et non autochtones des trois pays, et évaluer les possibilités de tenir compte des CET dans les activités de la CCE et des politiques qu'elle recommande, mais tout en respectant la souveraineté des données et des connaissances, et en sollicitant un consentement préalable, libre et éclairé. Les trois pays ont des espèces migratoires et des écosystèmes communs qui dépendent d'une gestion durable de l'eau douce et qui bénéficieront de l'adoption d'une optique continentale dans ce domaine.

7. Décrire de quelle façon le projet complémente d'autres travaux menés à l'échelle nationale ou internationale, ou évite les chevauchements avec de tels travaux :

Le Canada, le Mexique et les États-Unis s'efforcent tous de mieux intégrer et prendre en compte les méthodes autochtones et les CET afin de prendre des décisions à l'égard des ressources et de les gérer durablement en fonction de leurs priorités et de leurs enjeux nationaux. Ce projet complétera et éclairera les efforts déployés en Amérique du Nord par les trois pays, car leurs espèces migratoires et leurs écosystèmes communs dépendent d'une gestion durable de l'eau douce et bénéficieront de l'adoption d'une optique continentale. Par ailleurs, ce projet résulte de précédents travaux menés par les Parties qui leur ont permis de constater l'importance que revêtent les méthodes qu'appliquent les collectivités autochtones, et de donner ainsi suite aux priorités et objectifs que lesdites Parties se sont fixés dans le cadre du Plan stratégique de la CCE pour 2021 à 2025 afin que sa mise en œuvre soit fructueuse.

8. Indiquer de quelle manière le projet mobilise les spécialistes des connaissances écologiques traditionnelles (CET) ou les communautés tribales, autochtones ou les Premières Nations, le cas échéant (100 mots au maximum) :

Le projet vise à relever les méthodes des collectivités autochtones ainsi que les CET relatives à la gestion de l'eau douce, tout en respectant leurs traditions orales et les contextes et protocoles culturels respectifs, en recueillant les points de vue des Autochtones au moyen d'entrevues et de narrations, et de la présentation d'enseignements culturels associés à la gestion de l'eau dans divers contextes, et ce, avec leur consentement préalable, libre et éclairé.

Les spécialistes des CET et les collectivités autochtones participeront activement à la mise en œuvre du projet, notamment aux études de cas, à la consultation publique en ligne et à l’atelier qui réunira des spécialistes de l’eau des trois pays. Le projet permettra de mieux prendre en compte les connaissances ancestrales dans les travaux de la CCE.

9. Décrire la manière dont le projet mobilise de nouveaux publics ou partenaires, le cas échéant :

Le projet permettra à la CCE de toucher et de mobiliser les collectivités autochtones des trois pays tout en respectant leur culture. Par ailleurs, il l’aidera à rejoindre un plus large public en ciblant les spécialistes de l’eau provenant de peuples et de collectivités autochtones, d’ONG, du secteur privé et de collectivités locales afin qu’ils participent à l’atelier.

10. Énumérer les organismes ou les organisations partenaires qui participent à la mise en œuvre du projet, ainsi que d’autres organisations qui pourraient y participer ou en tirer parti, notamment au moyen d’efforts de diffusion, de collaborations ou de partenariats (p. ex. des organismes fédéraux ou d’autres ordres de gouvernement, le milieu universitaire, des organisations non gouvernementales [ONG], le secteur privé, la société civile et les jeunes) :

11.

Principaux organismes ou organisations	Pays
Projet d’Agence canadienne de l’eau d’Environnement et Changement climatique Canada (ECCC), Tim Gull	Canada
<i>Office of International and Tribal Affairs</i> (Bureau des affaires internationales et tribales) de l’ <i>Environmental Protection Agency</i> (EPA, Agence de protection de l’environnement)	États-Unis
<i>Secretaría del Medio Ambiente y Recursos Naturales</i> (Semarnat, ministère de l’Environnement et des Ressources naturelles)	Mexique
<i>Instituto Nacional de los Pueblos Indígenas</i> (INPI, Institut national des peuples autochtones) - Saúl Vicente Vázquez, María Isabel Reyes Guerrero	Mexique
<i>Comisión Nacional del Agua</i> (Conagua, Commission nationale de l’eau) - Dulce Carolina Salcedo García	Mexique
<i>Consejos de Cuenca</i> (Conseils de bassin hydrographique)	Mexique

Autres organisations et particuliers (s’il y a lieu)	Pays
Collectivités autochtones	Canada, Mexique et États-Unis
Universités et instituts de recherche sur l’eau	Canada, Mexique et États-Unis
Organisations non gouvernementales (ONG)	Canada, Mexique et États-Unis
Organismes provinciaux et étatiques	Canada, Mexique et États-Unis
Autorités communautaires, municipales et régionales	Canada, Mexique et États-Unis

Représentants du secteur privé (à déterminer)	Canada, Mexique et États-Unis
Assemblée des Premières Nations	Canada
Inuit Tapiriit Kanatami	Canada
Ralliement national des Métis	Canada
<i>Water Security Agency</i> (Agence de sécurité de l'eau)	Canada
<i>National Tribal Water Center</i> (NTWC, Centre national et tribal de l'eau)	États-Unis
<i>Secretaria de Pueblos y Barrios Originarios y Comunidades Indígenas Residentes</i> (SEPI, ministère des Peuples et des Quartiers autochtones et des Collectivités résidentes)	Mexique
Gardiens autochtones (participant aux programmes des gardiens autochtones)	Canada
<i>California Fish and Game Commission</i> (Commission de la pêche et de la chasse de la Californie)	États-Unis
Waterlution	Canada et Mexique
<i>Coastal First Nations</i> (Premières Nations côtières)	Canada
Conseil national des peuples autochtones	Mexique

12. Dans le tableau ci-dessous, énoncer le ou les objectifs du projet et indiquer les activités et les sous-tâches prévues pour les atteindre, les réalisations connexes, les résultats escomptés et la manière dont ils seront mesurés (évaluation du rendement), les bases de référence (si elles sont connues), les cibles à atteindre d'ici la fin du projet, l'échéancier et le budget :

OBJECTIF 1	Promouvoir la prise en compte des CET, des points de vue des Autochtones et de leurs méthodes de gestion de l'eau douce dans les activités de la CCE et à l'échelle de l'Amérique du Nord.	
Activité 1 Budget	Relever les méthodes autochtones de gestion de l'eau douce en Amérique du Nord grâce à six études de cas comprenant des visites dans chaque collectivité visée, si la situation en matière de santé publique le permet. Dans le cas contraire, les études de cas s'effectueront dans le cadre de réunions virtuelles. 1 ^{re} année : 246 000 \$ CA	
Réalisation(s)	Rapport décrivant les études de cas (au moins deux par pays) relatives aux méthodes autochtones de conservation et d'utilisation durable de l'eau douce.	
Résultats escomptés, évaluation du rendement	Recommandations sur la façon de recourir aux CET pour gérer durablement l'eau douce en Amérique du Nord et s'attaquer à divers enjeux environnementaux.	
Base de référence (situation actuelle), si elle est connue	Il existe certaines données sur les méthodes autochtones de gestion de l'eau douce, mais elles n'ont été ni analysées ni synthétisées à l'échelle nord-américaine. De nouvelles études de cas étofferont la base de connaissances sur l'utilisation des CET afin de gérer l'eau douce.	
Cible (juin 2022)	Distribution du rapport sur les méthodes autochtones de gestion de l'eau douce en Amérique du Nord, et transmission des enseignements qui en sont tirés aux différentes unités de la CCE pour qu'elles les prennent en compte dans le cadre de leurs activités.	
Sous-tâche 1.1	Réalisation et analyse de six études de cas, comprenant des visites sur place, afin de relever les méthodes autochtones de gestion de l'eau douce en Amérique du Nord.	Novembre 2021 à juin 2022
Activité 2 Budget	Consultation publique menée par le GSCET à propos des méthodes autochtones de gestion de l'eau douce en Amérique du Nord. 1 ^{re} année : 20 000 \$ CA	
Réalisation(s)	Rapport sommaire sur l'issue de la consultation publique qui a complété les études de cas.	

Résultats escomptés, évaluation du rendement	Documentation des méthodes autochtones de gestion de l'eau douce en Amérique du Nord. Nombre de réponses et de commentaires reçus de la part des collectivités autochtones.	
Base de référence (situation actuelle), si elle est connue	Il existe certaines données sur les méthodes autochtones de gestion de l'eau douce, mais elles n'ont été ni analysées ni synthétisées à l'échelle nord-américaine. De nouvelles études de cas étofferont la base de connaissances sur l'utilisation des CET afin de gérer l'eau douce.	
Cible (mai 2022)	Distribution du rapport sur les méthodes autochtones de gestion de l'eau douce en Amérique du Nord, et transmission des enseignements qui en sont tirés aux différentes unités de la CCE pour qu'elles les prennent en compte dans le cadre de leurs activités.	
Sous-tâche 2.1	Élaborer un plan de sensibilisation et de mobilisation.	Février 2022
Sous-tâche 2.2	Assurer la liaison avec d'autres activités continentales ou internationales afin de tirer parti des ressources et des efforts du réseau.	Février 2022
Sous-tâche 2.3	Mener la consultation publique.	Avril 2022
Sous-tâche 2.4	Compiler et analyser l'information recueillie lors de la consultation publique.	Mai à juin 2022
Activité 3 Budget	Évaluer les possibilités de prendre en compte les CET, les points de vue des Autochtones et leurs méthodes de gestion de l'eau douce dans les activités de la CCE et à l'échelle de l'Amérique du Nord. 1 ^{re} année : 70 000 \$ CA - 2 ^e année : 114 000 \$ CA	
Réalisation(s)	Compte rendu de l'atelier. Rapport d'évaluation transmis au Conseil.	
Résultats escomptés, évaluation du rendement	<p>Les Parties et la CCE ont renforcé leur capacité de prendre en compte les CET, les points de vue des Autochtones et les méthodes de gestion de l'eau douce de leurs collectivités dans les activités de la CCE et à l'échelle de l'Amérique du Nord.</p> <p>L'atelier a permis de déterminer les autres domaines de travail auxquels s'appliquent les approches autochtones destinées à régler les enjeux environnementaux qui touchent les trois pays, et à les prendre en considération en élaborant les futurs plans opérationnels de la CCE. Il a aussi permis de cerner des possibilités de partenariat avec les collectivités autochtones en vue de mener des travaux concertés.</p> <p>L'atelier a réuni un certain nombre de participants comptant des représentants de diverses organisations (p. ex., des gouvernements, des collectivités locales, des ONG et des entreprises privées).</p>	

	<p>Il a aussi permis de trouver des sujets à traiter dans le cadre de projets. Il a également servi à envisager l'établissement de partenariats avec les collectivités autochtones en vue de mener des travaux concertés.</p>	
Base de référence (situation actuelle), si elle est connue	Les projets menés par la CCE avec des collectivités autochtones dans les trois pays.	
Cible (novembre 2022)	Les éléments constitutifs de la CCE ont été informés des moyens de prendre en considération les méthodes autochtones et les CET relatives à la gestion de l'eau douce dans le cadre de ses activités.	
Sous-tâche 3.1	Organiser un atelier hybride (en personne et en ligne) avec des spécialistes de l'eau (autochtones et non autochtones) afin d'échanger les conclusions des études de cas et de la consultation publique, et d'évaluer la façon de tenir compte des enseignements tirés des politiques, des programmes et des projets à l'échelle locale, régionale, nationale et internationale.	Septembre 2022
Sous-tâche 3.2	Établir un compte rendu des principales conclusions de l'atelier.	Septembre 2022
Sous-tâche 3.3	Rédiger un rapport d'évaluation contenant des recommandations quant à la prise en compte des CET dans les programmes, les politiques et les projets mis en œuvre en Amérique du Nord, y compris dans les activités de la CCE.	Octobre à novembre 2022
Activité 4 Budget	<p>Création d'un portail en ligne sur le site Web de la CCE afin d'y publier les points de vue des Autochtones sur la gestion et l'utilisation durable de l'eau douce. 1^{re} année : 40 000 \$ CA - 2^e année : 10 000 \$ CA</p>	
Réalisation(s)	Un portail en ligne sur le site Web de la CCE est consacré aux méthodes autochtones de gestion de l'eau douce en Amérique du Nord.	
Résultats escomptés, mesures du rendement	L'information relative aux méthodes autochtones de gestion de l'eau douce en Amérique du Nord est offerte dans les trois langues officielles de la CCE. Tous les documents connexes sont facilement accessibles en ligne sur le portail, et celui-ci fait l'objet d'un bon nombre de consultations.	
Base de référence (situation actuelle), si elle est connue	La CCE consacre une section générale aux connaissances écologiques locales et à celles des Autochtones, mais présente peu d'information sur leurs méthodes de gestion de l'environnement.	
Cible (novembre 2022)	Le portail en ligne est lancé.	

Sous-tâche 4.1	Créer une page Web conviviale et afficher dans les trois langues toutes les réalisations pertinentes découlant des projets.	Novembre 2021 à novembre 2022
Sous-tâche 4.2	Élaborer des vidéos illustrant les méthodes de gestion de l'eau douce aux fins de sensibilisation et de communication.	Novembre 2021 à octobre 2022
Sous-tâche 4.3	Concevoir une campagne de communication pour informer le public et les intervenants de la création de la page Web.	Août à novembre 2022

13. Décrire les effets prévus à la suite du projet :

Effets prévus (échéance : mois et année)	Évaluation du rendement en fonction des critères SMART*
Prise en compte des méthodes qu'appliquent les collectivités autochtones ainsi que des CET dans le cadre des activités et des recommandations de la CCE. Décembre 2027	Nombre de fois où la CCE a eu recours aux méthodes des collectivités autochtones dans le cadre de ses activités et de ses recommandations en matière de politiques.
Recours accru aux méthodes de gestion de l'environnement qu'appliquent les collectivités autochtones. Décembre 2027	Nombre de visites sur la page Web consacrée aux points de vue des collectivités autochtones sur la gestion de l'eau douce en Amérique du Nord. * SMART : spécifique, mesurable, atteignable, réaliste et temporel.